

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R75-2016-120

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

ARS	
R75-2016-12-19-002 - Arrêté portant validation des tableaux de la garde ambulancière du	
1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 (3 pages)	Page 4
ARS ALPC	
R75-2016-12-02-007 - Arrêté autorisant l'exercice de la propharmacie au sein de la	
commune d'ARETTE - PIERRE SAINT MARTIN (64) (2 pages)	Page 8
R75-2016-12-06-007 - Arrêté autorisant l'exercice de la propharmacie au sein de la	
commune des EAUX BONNES - GOURETTE (64) (2 pages)	Page 11
R75-2016-12-14-002 - Arrêté portant rejet d'une demande confirmative de transfert	
d'officine au sein de la commune de Villeneuve-sur-Lot (47300) (3 pages)	Page 14
R75-2016-12-16-002 - Arrêté portant rejet d'une demande confirmative de transfert	
d'officine vers la commune de ST QUENTIN DE BARON (33750) (3 pages)	Page 18
R75-2016-12-05-008 - Avis de renouvellement tacite d'autorisation d'activité de soins de	
traitement du cancer intervenu le 5 décembre 2016 en Girone (2 pages)	Page 22
R75-2016-12-12-004 - Décision portant modification d'une autorisation de dispenser à	
domicile de l'oxygène à usage médical (Société ELIVIE, site de Biscarrosse 40) (3 pages)	Page 25
R75-2016-12-12-003 - Décision portant modification d'une autorisation de dispenser à	
domicile de l'oxygène à usage médical (Société ELIVIE, Site de Pau 64) (3 pages)	Page 29
R75-2016-12-12-005 - Décision portant modification d'une autorisation de dispenser à	
domicile de l'oxygène à usage médical (Société ELIVIE, site de St Yriex 16) (3 pages)	Page 33
ARS NOUVELLE AQUITAINE DD 33	
R75-2016-12-20-002 - Transfert d'autorisation et de gestion au profit de la SAS Aquila le	
Parc des Oliviers, 61 rue de Vassivey 33290 Parempuyre, de 6 lits d'hébergement	
permanent de l'EHPAD Parc du Becquet sis 344 route de Toulouse 33130 BEGLES géré	
par la SAS EHPAD du Becquet (4 pages)	Page 37
R75-2016-12-20-003 - Transfert d'autorisation et de gestion au profit de la SAS Les Roses	
du Bassin, 3 rue Guynemer - 33260 La Teste de Buch, de 42 lits d'hébergement permanent	
de l'EHPAD Entre Deux Mers, 44 bis boulevard ud 11 novembre, 33540 Sauveterre de	
Guyenne, géré par la SAS Entre Deux Mers (4 pages)	Page 42
DRAC AQUITAINE	
R75-2016-12-07-002 - Arrêté récapitulatif des licences d'entrepreneur de spectacles	
attribuées, renouvelées, retirées ou refusées sur avis de la commission du 06 décembre	
2016. (16 pages)	Page 47
RECTORAT	
R75-2016-12-21-001 - Arrêté portant modification de la composition de la commission de	
concertation - Académie de Poitiers (enseignement privé) (2 pages)	Page 64
RECTORAT DE BORDEAUX	
R75-2016-12-21-002 - Arrêté portant modification de la composition de la commission de	
concertation de l'académie de Bordeaux (enseignement privé) (2 pages)	Page 67

R75-2016-09-21-016 - arrêté portant modification de la composition de la commission de	
concertation de l'académie de Bordeaux (enseignement privé) (2 pages)	Page 70
SGAR NOUVELLE-AQUITAINE	
R75-2016-12-21-003 - Arrêté portant modification de la composition du conseil	
économique social et environnemental de la région Nouvelle-Aquitaine (2 pages)	Page 73

ARS

R75-2016-12-19-002

Arrêté portant validation des tableaux de la garde ambulancière du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017



Arrêté portant validation des tableaux de la garde ambulancière du département de la Dordogne du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Délégation départementale de la Dordogne

Service santé publique et ambulatoire Pôle animation territoriale et parcours de santé

Le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6314-6 et R.6311-1 à R.6314-6 ;

Vu le décret n°2009-32 du 9 janvier 2009 relatif à la durée du travail dans les entreprises de transports sanitaires ;

Vu le décret n°2003-674 du 23 juillet 2003 relatif à l'organisation de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire et modifiant le décret n°87-965 du 30 novembre 1987 relatif à l'agrément des transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2003 définissant les périodes de garde ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 10 février 2009 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectées aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'accord-cadre du 4 mai 2000 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transports sanitaires et ses avenants n°1 en date du 30 juin 2000, n°2 en date du 19 décembre 2000 et n°3 en date du 16 janvier 2008 ;

Vu la convention nationale destinée à organiser les rapports entre les transports sanitaires privés et les caisses d'assurance maladie signée le 26 décembre 2002, parue au journal officiel le 25 mars 2003 et ses avenants n°1 signé le 23 mars 2003, n°2 signé le 9 juillet 2004, n°3 signé le 21 décembre 2004, n°4 signé le 29 juin 2005, n°5 signé le 14 mars 2010, n°6 signé le 26 juillet 2011 et n°7 signé le 25 mars 2014;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2006 modifié, fixant le cahier des charges départemental des conditions d'organisation de la garde ambulancière ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2008 divisant le territoire départemental en dix secteurs de garde de permanence des transports sanitaires urgents ;

Vu la décision du 1 décembre 2016 portant délégation permanente de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant l'avis favorable du sous-comité des transports sanitaires le 13 décembre 2016 ;

Sur proposition de Madame la Directrice de la délégation départementale de Dordogne.



ARS - Délégation départementale de la Dordogne – Cité administrative 18, rue du 26° régiment d'infanterie CS 50253 - 24052 PERIGUEUX Cedex 9 –

www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr

Standard : 05 53 03 10 50 - Horaires d'ouverture au public : 08h30 - 12h00, 13h30 - 17h00

ARRETE

Article 1:

La permanence des transports sanitaires urgents, sur chacun des 10 secteurs du département de la Dordogne, est assurée selon les tableaux de garde joints en annexe au présent arrêté.

Article 2:

Le présent arrêté s'applique du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Article 3:

Pour tous les secteurs, la garde s'effectue :

- Les dimanches de 7h00 à 19h00;
- Les jours fériés de 7h00 à 19h00 ;
- La nuit de 19h00 à 7h00 du matin.

Pour les secteurs de PERIGUEUX et BERGERAC, la garde s'effectue également les samedis de 7h00 à 19h00.

Article 4:

La garde est assurée, pour chaque secteur, par un véhicule, à l'exception des secteurs de PERIGUEUX et BERGERAC qui disposent de deux véhicules pour les périodes suivantes :

- Toutes les nuits de 19h00 à 7h00 ;
- Les dimanches de 7h00 à 19h00 ;
- Et jours fériés de 7h00 à 19h00.

Article 5:

Pendant la garde, les véhicules doivent être strictement dédiés aux demandes du SAMU et ne peuvent pas être engagés à la suite d'un appel direct par les médecins libéraux, les établissements hospitaliers ou la population sauf accord express du SAMU.

Article 6:

Pendant la garde et afin de répondre aux besoins du SAMU, le gérant de plusieurs entreprises de transports sanitaires est autorisé à utiliser ses véhicules ambulances indépendamment des entités juridiques de ses entreprises.

Un véhicule de catégorie C (type A), utilisé occasionnellement, possède obligatoirement l'équipement d'une ambulance catégorie A (type B) ainsi qu'un défibrillateur.

Article 7:

Cet arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours :

- Contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux ;
- Hiérarchique auprès du Ministère de la Santé.

A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine et de Dordogne.

Article 8:

La directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de Nouvelle-Aquitaine et de Dordogne.

Fait à Périgueux, le 1 9 DEC. 2016

P/ Le Directeur Général De l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,

La Directrice de la Délégation Départementale de Dordogne,

Monigue JANICO

3

R75-2016-12-02-007

Arrêté autorisant l'exercice de la propharmacie au sein de la commune d'ARETTE - PIERRE SAINT MARTIN (64)



Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des Accompagnements

Arrêté du 02 décembre 2016

Autorisant l'exercice de la propharmacie au sein de la commune d'ARETTE – PIERRE SAINT MARTIN (64)

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;
- VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;
- VU la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature;
- VU le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine;
- **VU** le code de la santé publique, notamment l'article L.4211-3 ;
- VU la demande présentée le 25 novembre 2016 par Monsieur Edouard METCALFE, Docteur en Médecine, en vue d'être autorisé à gérer un dépôt de médicaments pour les délivrer aux personnes auxquelles il donne des soins à la station de ski de la PIERRE SAINT MARTIN, commune d'ARETTE (Pyrénées-Atlantiques);

- CONSIDERANT que la station de ski de la PIERRE SAINT MARTIN se situe dans un secteur de montagne dont les conditions d'accès sont susceptibles d'être rendues difficiles en période hivernale :
- **CONSIDERANT** que l'officine la plus proche se situe sur la commune d'ARAMITS, à environ 27 kilomètres de la station de ski de la PIERRE SAINT MARTIN:
- CONSIDERANT qu'il en résulte des trajets longs pour se procurer, après s'être rendu chez le médecin, les médicaments prescrits et qu'il existe des circonstances particulières justifiées dans l'intérêt des malades ;
- CONSIDERANT qu'en conséquence l'intérêt de la santé publique justifie l'autorisation d'exercice de la propharmacie à la station de ski de la PIERRE SAINT MARTIN au sein de la commune d'ARETTE (Pyrénées Atlantiques) ;

ARRETE

- Article 1er: La demande présentée par Monsieur Edouard METCALFE, Docteur en Médecine, en vue d'être autorisé à détenir un dépôt de médicaments dans un cabinet médical pour les délivrer aux personnes à qui il donne des soins à la station de ski de la PIERRE SAINT MARTIN au sein de la commune d'ARETTE (Pyrénées Atlantiques) est accordée.
- Article 2 : Cette autorisation est valable du 03 décembre 2016 au 31 janvier 2017.
- Article 3 : Cette autorisation est incessible et intransmissible. Elle est toujours révocable et notamment si une licence de création d'officine était accordée dans la commune concernée ou si elle n'était plus justifiée dans l'intérêt des malades.
- Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
- Article 5 La Directrice adjointe de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 02 décembre 2016

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Par délégation,

Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JAOUEN

R75-2016-12-06-007

Arrêté autorisant l'exercice de la propharmacie au sein de la commune des EAUX BONNES - GOURETTE (64)



Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des Accompagnements

Arrêté du 06 décembre 2016

Autorisant l'exercice de la propharmacie au sein de la commune des EAUX BONNES – GOURETTE (64)

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

- **VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;
- VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;
- **VU** la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;
- VU le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine;
- **VU** le code de la santé publique, notamment l'article L.4211-3 ;
- VU la demande présentée le 09 novembre 2016 par Monsieur Laurent DECEVRE, Docteur en Médecine, en vue d'être autorisé à gérer un dépôt de médicaments pour les délivrer aux personnes auxquelles il donne des soins à la station de ski de GOURETTE, commune des EAUX BONNES (Pyrénées-Atlantiques); demande complétée le 29 novembre 2016 et le 06 décembre 2016;

- **CONSIDERANT** que la station de ski de GOURETTE se situe dans un secteur de montagne dont les conditions d'accès sont susceptibles d'être rendues difficiles en période hivernale;
- **CONSIDERANT** que l'officine la plus proche se situe sur la commune de LARUNS à environ 13 kilomètres de la station de ski de GOURETTE ;
- **CONSIDERANT** qu'il en résulte des trajets longs pour se procurer, après s'être rendu chez le médecin, les médicaments prescrits et qu'il existe des circonstances particulières justifiées dans l'intérêt des malades ;
- **CONSIDERANT** qu'en conséquence l'intérêt de la santé publique justifie l'autorisation d'exercice de la propharmacie à la station de ski de GOURETTE au sein de la commune des EAUX BONNES (Pyrénées Atlantiques);

ARRETE

- **Article 1**^{er}: La demande présentée par Monsieur Laurent DECEVRE, Docteur en Médecine, en vue d'être autorisé à détenir un dépôt de médicaments dans un cabinet médical pour les délivrer aux personnes à qui il donne des soins à la station de ski de GOURETTE au sein de la commune des EAUX BONNES (Pyrénées Atlantiques) est accordée.
- **Article 2 :** Cette autorisation est valable du 06 décembre 2016 au 23 avril 2017 et au-delà en cas de maintien d'ouverture de la station.
- **Article 3 :** Cette autorisation est incessible et intransmissible. Elle est toujours révocable et notamment si une licence de création d'officine était accordée dans la commune concernée ou si elle n'était plus justifiée dans l'intérêt des malades.
- **Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
- **Article 5** La Directrice adjointe de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 06 décembre 2016

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Par délégation, Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JAOUEN

R75-2016-12-14-002

Arrêté portant rejet d'une demande confirmative de transfert d'officine au sein de la commune de Villeneuve-sur-Lot (47300)



Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des Accompagnements

Arrêté du 14 décembre 2016

Portant rejet d'une demande confirmative de transfert d'officine au sein de la commune de Villeneuve-sur-Lot (47300)

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral;
- VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;
- VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;
- **VU** la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes portant délégation permanente de signature ;
- VU le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-3 à L.5125-18 et R.5125-1 à R5125-24;
- VU l'arrêté du 21 mars 2000 modifié fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie;

VU la demande initiale présentée par la SELARL PHARMACIE DU PARC, représentée par Madame Sylvie LACOSTE-MIDEKIN, pharmacien titulaire, en vue d'obtenir une licence de transfert d'une officine de pharmacie sur la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT (47300), du 58 Avenue du Maréchal Leclerc (licence n°47#010113) au lieu-dit Brignol, demande déclarée complète à la date du 08 avril 2015 ;

VU l'arrêté du 27 juillet 2015 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine portant rejet de la demande d'autorisation de transfert susvisée ;

VU la demande confirmative en date du 07 octobre 2015 présentée par la SELARL PHARMACIE DU PARC, représentée par Madame Sylvie LACOSTE-MIDEKIN, pharmacien titulaire, en vue d'obtenir une licence de transfert d'une officine de pharmacie sur la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT (47300), du 58 Avenue du Maréchal Leclerc au lieudit Brignol ;

VU l'arrêté du 26 janvier 2016 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes portant rejet de la demande confirmative de transfert susvisée ;

VU la demande confirmative en date du 23 mars 2016 présentée par la SELARL PHARMACIE DU PARC, représentée par Madame Sylvie LACOSTE-MIDEKIN, pharmacien titulaire, en vue d'obtenir une licence de transfert d'une officine de pharmacie sur la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT (47300), du 58 Avenue du Maréchal Leclerc au lieudit Brignol ;

VU l'arrêté du 30 juin 2016 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes portant rejet de la demande confirmative de transfert susvisée ;

VU la demande confirmative en date du 06 septembre 2016 présentée par la SELARL PHARMACIE DU PARC, représentée par Madame Sylvie LACOSTE-MIDEKIN, pharmacien titulaire, en vue d'obtenir une licence de transfert d'une officine de pharmacie sur la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT (47300), du 58 Avenue du Maréchal Leclerc au lieudit Brignol ;

VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Aquitaine en date du 25 octobre 2016 ;

VU l'avis de la Préfecture de Lot-et-Garonne en date du 10 novembre 2016 ;

VU l'avis de la Chambre Syndicale des Pharmaciens de Lot-et-Garonne en date du 14 novembre 2016;

VU la saisine pour avis de l'Union Régionale des Pharmacies d'Aquitaine en date du 20 septembre 2016 ;

VU la saisine pour avis de l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officines de Lot-et-Garonne en date du 20 septembre 2016 ;

CONSIDERANT que l'Union Régionale des Pharmacies d'Aquitaine n'a pas rendu son avis dans les délais impartis, celui-ci est, conformément aux dispositions de l'article R.5125-2 du code de la santé publique, réputé rendu ;

CONSIDERANT que l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officines de Lot-et-Garonne n'a pas rendu son avis dans les délais impartis, celui-ci est, conformément aux dispositions de l'article R.5125-2 du code de la santé publique, réputé rendu ;

CONSIDERANT que l'article L.5125-3 du code de la santé publique prévoit que les transferts d'officines ne doivent pas compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente de la commune ou du quartier d'origine et doivent permettre de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans les quartiers d'accueil de ces officines ;

CONSIDERANT que la population municipale de la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT (47300), s'élevant à 23 462 habitants au dernier recensement en vigueur, est desservie par douze officines de pharmacie ouvertes au public ;

CONSIDERANT que le transfert s'effectuera dans la même commune, mais dans un autre quartier ; que l'emplacement proposé pour le transfert est distant d'environ 4,4 kilomètres de l'emplacement actuel de l'officine ;

CONSIDERANT que le quartier d'origine dispose de trois officines de pharmacie; que l'officine de pharmacie exploitée par la S.E.L.A.R.L PHARMACIE DU PARC est située le plus au sud de ce quartier; qu'ainsi, le transfert envisagé aura pour effet de compromettre l'approvisionnement pharmaceutique d'une partie de la population dudit quartier;

CONSIDERANT que la densité de population résidant à proximité immédiate du lieu d'implantation du transfert est faible; que l'emplacement prévu pour le transfert correspond à la zone d'accueil du Pôle de Santé du Villeneuvois; que cette zone n'a pas vocation à devenir une zone résidentielle; qu'en outre, l'Est de la commune de Villeneuve-sur-Lot est constitué de zones agricoles non constructibles; qu'ainsi, le transfert ne permet pas de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans le quartier d'accueil;

CONSIDERANT que les conditions énoncées à l'article L.5125-3 du code de la santé publique ne sont pas remplies ;

ARRETE

Article 1er - La demande confirmative présentée par la SELARL PHARMACIE DU PARC, dont la titulaire est Madame Sylvie LACOSTE-MIDEKIN, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie actuellement exploitée au 58 Avenue du Maréchal Leclerc vers le lieu-dit Brignol, au sein de la même commune de VILLENEUVE-SUR-LOT (47300), est rejetée.

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 3 - La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Fait à Bordeaux, le 14 décembre 2016

Le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Par délégation, Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JAOUEN

R75-2016-12-16-002

Arrêté portant rejet d'une demande confirmative de transfert d'officine vers la commune de ST QUENTIN DE BARON (33750)



Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des Accompagnements

Arrêté du 16 décembre 2016

Portant rejet d'une demande confirmative de transfert d'officine vers la commune de SAINT QUENTIN DE BARON (33750)

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

- **VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;
- VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;
- VU la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes portant délégation permanente de signature;
- **VU** le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-3 à L.5125-18 et R.5125-1 à R5125-24 ;
- l'arrêté du 21 mars 2000 modifié fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie;

VU la demande initiale présentée par la SELARL PHARMACIE DU CENTRE, dont la gérante est Madame Sonia KANOUNI, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire, exploitée au 3 rue de Paris à VILLENEUVE SUR LOT, 47300 (licence n°47#001144) vers un nouveau local sis 2 Route de Grimard à SAINT QUENTIN DE BARON, 33750 ; demande déclarée complète en date du 23 mars 2016 ;

VU l'arrêté du 22 juin 2016 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes portant rejet de la demande d'autorisation de transfert susvisée ;

VU la demande confirmative présentée par la SELARL PHARMACIE DU CENTRE, dont la gérante est Madame Sonia KANOUNI, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire, exploitée au 3 rue de Paris à VILLENEUVE SUR LOT, 47300 (licence n°47#001144) vers un nouveau local sis 2 Route de Grimard à SAINT QUENTIN DE BARON, 33750 ; demande enregistrée le 24 août 2016 ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet du département de la Gironde en date du 24 octobre 2016;

VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Aquitaine en date du 25 octobre 2016 ;

VU l'avis de la Chambre Syndicale des Pharmaciens du Lot-et-Garonne en date du 08 novembre 2016 ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet du département de Lot-et-Garonne en date du 10 novembre 2016 ;

VU l'avis de la Chambre Syndicale des Pharmaciens de la Gironde en date du 16 novembre 2016 ;

VU la saisine pour avis en date du 19 septembre 2016 de l'Union Régionale des Pharmaciens d'Aquitaine ;

VU la saisine pour avis en date du 20 septembre 2016 de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officines de Lot-et-Garonne ;

VU la saisine pour avis en date du 15 octobre 2016 de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officines de Gironde ;

CONSIDERANT que l'Union Régionale des Pharmaciens d'Aquitaine n'a pas rendu son avis dans les délais impartis, celui-ci est, conformément aux dispositions de l'article R.5125-2 du code de la santé publique, réputé rendu ;

CONSIDERANT que l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officines de Lot-et-Garonne n'a pas rendu son avis dans les délais impartis, celui-ci est, conformément aux dispositions de l'article R.5125-2 du code de la santé publique, réputé rendu ;

CONSIDERANT que l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officines de la Gironde n'a pas rendu son avis dans les délais impartis, celui-ci est, conformément aux dispositions de l'article R.5125-2 du code de la santé publique, réputé rendu ;

CONSIDERANT que le transfert s'effectue vers une autre commune d'un autre département ;

CONSIDERANT que le transfert dans une autre commune peut s'effectuer à condition non seulement que la commune d'origine comporte moins de 2 500 habitants si elle n'a qu'une seule pharmacie ou un nombre d'habitants par pharmacie supplémentaire inférieur à 4 500, mais aussi que l'ouverture d'une pharmacie nouvelle soit possible dans la commune d'accueil en application de l'article L.5125-11 du code de la santé publique;

CONSIDERANT que la population municipale de la commune de VILLENEUVE SUR LOT (47300), s'élevant à 23 462 habitants au dernier recensement en vigueur, est desservie par douze officines de pharmacie ouvertes au public ;

CONSIDERANT que le quartier d'origine (IRIS 0101 « Sainte-Catherine 1 ») de l'officine de pharmacie étant suffisamment pourvu en officines, il n'y a pas d'abandon de population de ce quartier ; qu'en outre, le transfert permet de réduire la surdensité officinale du centre ville de la commune de VILLENEUVE SUR LOT (47300) ;

CONSIDERANT que l'article L.5125-11 du code de la santé publique dispose que l'ouverture d'une officine dans une commune qui en est dépourvue peut être autorisée par voie de transfert lorsque le nombre d'habitants recensés dans la commune est au moins égal à 2 500 ;

CONSIDERANT que l'article L.5125-10 du même code prévoit que la population dont il est tenu compte pour l'application des articles L.5125-11, L.5125-13 et L.5125-14 est la population municipale telle qu'elle est issue du dernier recensement général de la population ;

CONSIDERANT que la population municipale de la commune de SAINT QUENTIN DE BARON (33750), actuellement dépourvue d'officine de pharmacie, s'élève à 2 116 habitants au dernier recensement en vigueur ;

CONSIDERANT qu'ainsi les conditions prévues par les articles L.5125-14 et L.5125-11 du code de la santé publique ne sont pas remplies ;

ARRETE

Article 1er – La demande confirmative présentée par la SELARL PHARMACIE DU CENTRE, dont la gérante est Madame Sonia KANOUNI, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire, exploitée au 3 rue de Paris à VILLENEUVE SUR LOT (47300) vers un nouveau local sis 2 Route de Grimard à SAINT QUENTIN DE BARON (33750), est rejetée.

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 3 - La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 16 décembre 2016

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Par delégation, Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JAGUEN

3

R75-2016-12-05-008

Avis de renouvellement tacite d'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer intervenu le 5 décembre 2016 en Girone



Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

Pôle Animation de la politique régionale de l'offre Département offre des soins – Plateaux techniques

Renouvellement tacite d'autorisations des activités de soins / d'équipements matériels lourds

Demande d'insertion au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine

Conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des renouvellements tacites d'autorisations d'activités de soins, intervenus au 5 décembre 2016 pour le département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 5 décembre 2016

La Directrice générale adjointe de l'Agence Régistale de Sante

Helene JUNQUA

Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville – CS 91704 – 33063 BORDEAUX Cedex Standard : 05.57.01.44.00

www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr

1

RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATION INTERVENUS au 5 décembre 2016

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

L'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer – cancer non soumis à seuil - accordée à la SARL Nouvelle Clinique Bel Air – 138 Avenue de la République – 33073 BORDEAUX CEDEX est tacitement renouvelée.

Ce renouvellement prendra effet à compter du 14 décembre 2017 pour une durée de cinq ans.

N° FINESS de l'entité juridique : 33 000 002 7 N° FINESS de l'établissement : 33 078 004 0

Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville – CS 91704 – 33063 BORDEAUX Cedex Standard : 05.57.01.44.00

www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr

R75-2016-12-12-004

Décision portant modification d'une autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical (Société ELIVIE, site de Biscarrosse 40)



Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des Accompagnements

DECISION DU 12 DECEMBRE 2016

Portant modification d'une autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical

ELIVIE
ZI La Mountagnotte
91 Impasse des Rémouleurs
40600 BISCAROSSE CEDEX

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

- **VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;
- VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;
- VU la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes portant délégation permanente de signature ;
- le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.4211-5 et L.5232-3 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical;
- VU l'arrêté de Monsieur le Préfet des Landes en date du 17 juin 2009autorisant la Société AMS à Champigny sur Marne à dispenser à domicile l'oxygène à usage médical dans l'aire géographique selon les modalités déclarées dans la demande pour son site de rattachement situé ZI La Mountagnotte, 91 impasse des rémouleurs, 40600 Biscarosse Cedex :

- VU les courriers en date du 03 octobre 2016 et du 07 novembre 2016 de Monsieur Larbi HAMIDI, Directeur Général Délégué de la société SANTE CIE, Président de la SAS ELIVIE, informant :
 - de la fusion absorption de la société AMS par la société IPSANTE DOMICILE.
 - de sa nomination en qualité de nouveau Président Directeur Général.
 - du déplacement du siège social du 154 rue du Professeur Paul Milliez à Champigny sur-Marne (94500) au 16 rue Montbrillant, Buroparc Rive Gauche à Lyon (69003).
 - du changement de dénomination de la société IPSANTE DOMICILE devenue ELIVIE.

CONSIDERANT que la modification n'a aucune incidence sur les conditions techniques de fonctionnement qui demeurent identiques ;

ARRETE

Article 1^{er}: La société ELIVIE, dont le siège social est situé 16 rue de Montbrillant - Buroparc Rive Gauche - 69003 Lyon est autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté ZI La Mountagnotte, 91 impasse des rémouleurs, 40600 Biscarosse Cedex, selon les modalités déclarées dans la demande en date du 09 décembre 2008, soit sur l'aire géographique comprenant les départements suivants: Charente (16), Charente-Maritime (17), Dordogne (24), Gers (32), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées Atlantiques (64), Hautes-Pyrénées (65) et Tarnet-Garonne (82).

Article 2 : Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Article 3 : Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène médical.

Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

Article 4 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à :

- M. le Directeur Général Délégué de la société SANTE CIE, Président de la SAS FLIVIE
- M. le Président de l'Ordre National des Pharmaciens section D
- Mme la Directrice Générale de l'ARS Occitanie
- Mme la Directrice de la CPAM de Charente (16)
- M. le Directeur de la CPAM de Charente-Maritime (17)
- M. le Directeur de la CPAM de Dordogne (24)

- M. le Directeur de la CPAM de Gironde (33)
- Mme la Directrice de la CPAM du Lot-et-Garonne (47)
- M. le Directeur de la CPAM des Landes (40)
- M. le Directeur de la CPAM de Pau (64)
- M. le Directeur de la CPAM de Bayonne (64)
- M. le Directeur Général de la MSA Sud Aquitaine
- M. le Directeur Général de la MSA des Charentes
- M. le Directeur Général de la MSA Dordogne Lot-et-Garonne
- M. le Directeur Général de la MSA de Gironde
- M. le Directeur Régional du RSI Aquitaine
- M. le Directeur Régional du RSI Poitou-Charentes

Article 6 : La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 12 décembre 2016

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Par délégation, Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JADUEN

R75-2016-12-12-003

Décision portant modification d'une autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical (Société ELIVIE, Site de Pau 64)



Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des Accompagnements

DECISION DU 12 DECEMBRE 2016

Portant modification d'une autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical

ELIVIE 14 rue Vincent Auriol – Bâtiment A 64000 PAU

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

- **VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral;
- VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;
- VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;
- VU la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes portant délégation permanente de signature ;
- VU le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.4211-5 et L.5232-3;
- VU l'arrêté ministériel du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical;
- VU la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine en date du 18 mai 2015 autorisant la Société Assistances Médicales Spécialisées (AMS), dont le siège social est fixé au 54 rue du Professeur Milliez à Champigny-sur-Marne (94500), à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour son agence implantée au 14 rue Vincent Auriol à Pau (64000) sur l'aire géographique des

1

départements du Lot-et-Garonne en totalité, des Hautes Pyrénées en totalité, des Pyrénées-Atlantiques en totalité, des Landes en totalité, du Gers en totalité et de la Haute Garonne (Sud) partiellement ;

- VU les courriers en date du 03 octobre 2016 et du 07 novembre 2016 de Monsieur Larbi HAMIDI, Directeur Général Délégué de la société SANTE CIE, Président de la SAS ELIVIE, informant :
 - de la fusion absorption de la société AMS par la société IPSANTE DOMICILE.
 - de sa nomination en qualité de nouveau Président Directeur Général.
 - du déplacement du siège social du 154 rue du Professeur Paul Milliez à Champigny sur-Marne (94500) au 16 rue Montbrillant, Buroparc Rive Gauche à Lyon (69003).
 - du changement de dénomination de la société IPSANTE DOMICILE devenue ELIVIE.

CONSIDERANT que la modification n'a aucune incidence sur les conditions techniques de fonctionnement qui demeurent identiques ;

ARRETE

Article 1er: La société ELIVIE, dont le siège social est situé 16 rue de Montbrillant - Buroparc Rive Gauche - 69003 Lyon est autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté au 14 rue Vincent Auriol - Bât A à Pau (64000), selon les modalités déclarées dans la demande initiale en date du 27 janvier 2015, sur l'aire géographique comprenant les départements suivants : Lot-et-Garonne en totalité, Hautes Pyrénées en totalité, Pyrénées-Atlantiques en totalité, Landes en totalité, Gers en totalité et Haute Garonne (Sud) partiellement ;

Article 2 : Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Article 3: Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène médical.

Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

Article 4 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à :

- M. le Directeur Général Délégué de la société SANTE CIE, Président de la SAS FLIVIE
- Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie
- M. le Président de l'Ordre National des Pharmaciens section D
- M. le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Pau
- M. le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Landes
- M. le Directeur Général de la MSA Sud Aquitaine
- M. le Directeur Régional du Régime Social des Indépendants d'Aquitaine

Article 6 : La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 12 décembre 2016

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Par délégation, Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JAOUEN

R75-2016-12-12-005

Décision portant modification d'une autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical (Société ELIVIE, site de St Yriex 16)



Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des Accompagnements

DECISION DU 12 DECEMBRE 2016

Portant modification d'une autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical ELIVIE 211 Bis Route des Mesniers Domaine de la Combe 16710 ST YRIEX

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

- **VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;
- VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;
- **VU** la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes portant délégation permanente de signature ;
- VU le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.4211-5 et L.5232-3 ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical;
- VU la décision de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes en date du 11 avril 2014 (décision n°2014/357) autorisant la société AMS, 211 Bis Route des Mesniers, Domaine de la Combe à St Yriex (16710) à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical dans l'aire géographique des départements de la Charente (16), de la Charente-Maritime (17), de la Dordogne (24), de la Vienne (86),

1

des Deux-Sèvres (79) et de la Haute-Vienne (87) selon les modalités déclarées dans la demande, ses compléments et ses réponses au rapport.

- VU les courriers en date du 03 octobre 2016 et du 07 novembre 2016 de Monsieur Larbi HAMIDI, Directeur Général Délégué de la société SANTE CIE, Président de la SAS ELIVIE, informant :
 - de la fusion absorption de la société AMS par la société IPSANTE DOMICILE.
 - de sa nomination en qualité de nouveau Président Directeur Général.
 - du déplacement du siège social du 154 rue du Professeur Paul Milliez à Champigny sur-Marne (94500) au 16 rue Montbrillant, Buroparc Rive Gauche à Lyon (69003).
 - du changement de dénomination de la société IPSANTE DOMICILE devenue ELIVIE.

CONSIDERANT que la modification n'a aucune incidence sur les conditions techniques de fonctionnement qui demeurent identiques ;

ARRETE

Article 1^{er}: La société ELIVIE, dont le siège social est situé 16 rue de Montbrillant - Buroparc Rive Gauche - 69003 Lyon est autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté 211 Bis Route des Mesniers, Domaine de la Combe à St Yriex (16710), selon les modalités déclarées dans la demande en date du 28 octobre 2013, sur l'aire géographique comprenant les départements suivants : la Charente (16), la Charente-Maritime (17), la Dordogne (24), la Vienne (86), les Deux-Sèvres (79) et la Haute-Vienne (87).

Article 2 : Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Article 3 : Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène médical.

Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

Article 4 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à :

- M. le Directeur Général Délégué de la société SANTE CIE, Président de la SAS ELIVIE
- M. le Président de l'Ordre National des Pharmaciens section D
- Mme la Directrice de la CPAM de Charente (16)
- M. le Directeur de la CPAM de Charente-Maritime (17)
- M. le Directeur de la CPAM de Dordogne (24)
- M. le Directeur de la CPAM de la Vienne (86)
- M. le Directeur de la CPAM des Deux-Sèvrres (79)

- Mme la Directrice de la CPAM de la Haute-Vienne (87)
- M. le Directeur Général de la MSA des Charentes
- M. le Directeur Général de la MSA Dordogne Lot-et-Garonne
- M. le Directeur Général de la MSA Sèvres-Vienne
- M. le Directeur Général de la MSA Limousin
- M. le Directeur Régional du RSI Aquitaine
- M. le Directeur Régional du RSI Poitou-Charentes
- . M. le Directeur Régional du RSI Limousin

Article 6 : La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 12 décembre 2016

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Par délégation, Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JAOUEN

ARS NOUVELLE AQUITAINE DD 33

R75-2016-12-20-002

Transfert d'autorisation et de gestion au profit de la SAS Aquila le Parc des Oliviers, 61 rue de Vassivey 33290 Parempuyre, de 6 lits d'hébergement permanent de 1'EHPAD Parc du Becquet sis 344 route de Toulouse 33130 BEGLES géré par la SAS EHPAD du Becquet





Délégation départementale de la Gironde

ARRETÉ du 20 DEC. 2016

Portant : transfert d'autorisation et de gestion au profit de la SAS Aquila le Parc des Oliviers, 61, rue de Vassivey - 33 290 Parempuyre, de 6 lits d'hébergement permanent de l'EHPAD la Résidence Médicis, géré Société d'Exploitation Mérignac (SEM) les Jardins de Cybele

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Le Président du Conseil départemental de la Gironde

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.313-1à L.313-27 et R.313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.3214-1 et L.3221-9;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU l'ordonnance n° 2005-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles

VU la circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale de la Gironde 2012-2016 ;

VU l'arrêté du 1^{er} mars 2012 modifié par la directrice générale de l'ARS d'Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé d'Aquitaine ;

VU le Schéma Régional d'Organisation Médico-sociale d'Aquitaine 2012-2016 ;

VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par délibération du 20 décembre 2010 et modifié le 18 décembre 2014 ;

VU le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2014-2018 de la région Aquitaine ;

VU l'arrêté du Président du Conseil général de la Gironde en date du 21 mars 1988 portant création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'une capacité de 60 lits d'hébergement permanent, dénommé « Résidence du 3^{ème} Age » sis 72, avenue du Truc à Mérignac géré par Messieurs Michel Blanc et Patrick Teycheney.

VU l'arrêté d'extension du Président du Conseil général de la Gironde en date du 27 mai 1992 autorisant la création de 40 places supplémentaires au profit de la SA SEM Les Jardins de Cybele demeurant 172, avenue du Truc, portant la capacité totale de la maison de retraite les Jardins de Cybele à 100 places.

VU l'arrêté conjoint du Préfet de la région Aquitaine et du Président du Conseil général de la Gironde en date du 16 octobre 2008 portant sur le transfert d'autorisation et le changement de dénomination par lequel l'EHPAD les Jardins de Cybele devient l'EHPAD la Résidence Médicis.

VU l'arrêté conjoint de l'Agence Régionale de Santé et du Président du Conseil départemental de la Gironde en date du 29 décembre 2010 portant l'autorisation au profit de la SAS « Aquila- le Parc des Oliviers» sis 61, rue de Vassivey – 33 290 Parempuyre) d'une capacité de 66 lits en hébergement permanent, 2 lits en hébergement temporaire et 8 places d'accueil de jour ;

VU la copie des statuts certifiée conforme à l'original, en date du 29 juin 2001, de la « Société d'Exploitation Mérignac les Jardins de Cybele » dont le siège social est fixé 172, avenue du Truc, à Mérignac (33700) et la copie de l'extrait Kbis du Tribunal de commerce de Bordeaux daté du 14 juin 2016 attestant de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 345 381 792 RCS Bordeaux ;

VU la copie certifiée conforme en date du 16 juillet 2015 des statuts de la SAS Aquila le Parc des Oliviers dont le siège social est fixé 61, rue de Vassivey – 33 290 Parempuyre et l'extrait Kbis en date du 14 juin 2016 attestant de son inscription au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 510 587 231 R.C.S. Bordeaux ;

VU le courrier de Monsieur Daniel Morin, en date du 27 juillet 2016 sollicitant le transfert de gestion de 6 lits de l'EHPAD le Parc du Becquet au profit de la SAS Aquila le Parc des Oliviers, filiale de la SAS GDP Mérignac;

VU le protocole de cession des 6 lits de la société GDP Mérignac au profit de la SAS Aquila Parc des Oliviers, en date du 13 juillet 2016 ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs régionaux d'organisation médico-sociale et le schéma départemental de la Gironde 2012-2016

CONSIDÉRANT que la demande de transfert des autorisations de 6 lits en hébergement permanent de l'EHPAD Résidence Médicis, 72, avenue du Truc (33700 Mérignac) géré par la société GDP Mérignac, au profit de l'EHPAD le Parc des Oliviers 61, rue de Vassivey - 33 290 Parempuyre apporte toutes les garanties attendues en matière de qualité de prises en charge des résidents et est compatible au schéma gérontologique départemental;

SUR proposition conjointe du Directeur de la Délégation Départementale de la Gironde de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Département de la Gironde ;

ARRETENT

ARTICLE PREMIER – Les 6 lits en hébergement permanent de l'autorisation, prévue à l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, délivrée à la société GDP Mérignac, sont transférés à compter du présent arrêté à la SAS Aquila le Parc des Oliviers dont le siège social se trouve au 61, rue de Vassivey – 33 290 Parempuyre.

ARTICLE 2 - Les représentants de la SAS Aquila le Parc des Oliviers sont tenus de respecter les conditions suspensives énumérées à l'article 3 du protocole de cession du 13 juin 2016 avant le 21 octobre 2016 ainsi que leurs engagements auprès des autorités administratives.

ARTICLE 3 - L'autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale du Département,

ARTICLE 4 – Le renouvellement de l'autorisation sera subordonné aux résultats des évaluations externes. Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis à l'autorité ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D. 312-205 du code de l'action sociale et des familles..

ARTICLE 5- Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

ARTICLE 6- Cet établissement est répertorié dans le fichier des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

ENTITÉ juridique : SAS AQUILA le Parc des Oliviers

61, rue de Vassivey - 33 290 Parempuyre

N° FINESS: 330026378 N°SIREN: 510587231

Statut : Société par Actions Simplifiée (SAS)

ENTITÉ établissement : EHPAD Parc des Oliviers

61, rue de Vassivey - 33 290 Parempuyre

N° FINESS 330026428 N°SIRET: 51058723100026

Code catégorie : 500- Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Tarif partiel, non habilité à l'aide sociale sans PUI

	Discipline	Activité	/ Fonctionnement	Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour Personnes Âgées	21	Accueil de Jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	8
924	Accueil pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Agées dépendantes	56
924	Accueil pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	16
657	Accueil temporaire pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Agées dépendantes	1
657	Accueil temporaire pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	1

ARTICLE 7– Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et le Président du Conseil départemental de la Gironde ;
- soit d'un recours hiérarchique devant la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent.

ARTICLE 8— Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie, le Directeur de la Délégation Départementale de la Gironde et le Directeur Général des Services du Département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et au recueil des actes administratifs du Département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 20 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Nouvelle-Aquitaines

Le Président du Conseil départemental de la Gironde,

Pour Le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services Départementaux

Michel LAFORCADE

Laurent CARRIÉ

ARS NOUVELLE AQUITAINE DD 33

R75-2016-12-20-003

Transfert d'autorisation et de gestion au profit de la SAS Les Roses du Bassin, 3 rue Guynemer - 33260 La Teste de Buch, de 42 lits d'hébergement permanent de l'EHPAD Entre Deux Mers, 44 bis boulevard ud 11 novembre, 33540 Sauveterre de Guyenne, géré par la SAS Entre Deux Mers





Délégation départementale de la Gironde

ARRÊTÉ du 20 DEC. 2016

Portant : transfert d'autorisation et de gestion au profit de la SAS Les Roses du Bassin, 3, rue Guynemer - 33 260 La Teste de Buch, de 42 lits d'hébergement permanent de EHPAD Entre Deux Mers, 44 bis boulevard du 11 novembre, 33540 Sauveterre de Guyenne, géré par la SAS Entre Deux Mers.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Le Président du Conseil départemental de la Gironde,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.312-5.1 relatif au PRIAC, les articles L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations, l'article L.312-8 relatif à l'évaluation, les articles R.313-1 à R.313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et et services sociaux et médico-sociaux, l'article D.312-2 relatif aux opérations de regroupement, les articles D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité des établissements ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.3214-1 et L.3221-9 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-1776 du 26 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine en date du 23 janvier 2014, modifiant l'arrêté du 28 janvier 2013 portant adoption du Projet Régional de Santé d'Aquitaine ;

VU le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale de la Gironde 2012-2016 ;

VU le Schéma Régional d'Organisation Médico-sociale d'Aquitaine 2012-2016 ;

VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par délibération du 20 décembre 2010 et modifié le 18 décembre 2014 ;

VU l'arrêté du Président du Conseil général de la Gironde en date du 31 août 1992 portant création d'une maison de retraite d'une capacité de 34 places dénommée « Pension de l'Entre Deux Mers » sis 44 bis boulevard du 11 novembre, 33540 Sauveterre de Guyenne.

VU l'arrêté du Président du Conseil général de la Gironde en date du 3 janvier 2007 portant autorisation d'extension non importante de la maison de retraite « Pension de l'Entre Deux Mers »-44bis boulevard du 11 novembre, 33540 Sauveterre de Guyenne pour une capacité de 8 lits supplémentaires au profit de la S.A. Entre Deux Mers, portant la capacité à 42 lits d'hébergement permanent ;

VU l'arrêté du Préfet de la Gironde en date du 29 juin 2007 portant transformation de la maison de retraite « Entre Deux Mers » en établissement d'hébergement pour personnes âgée (EHPAD) d'une capacité de 42 places ;

VU l'arrêté du Président du Conseil général de la Gironde en date du 21 octobre 1991 portant autorisation de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgée d'une capacité de 42 places dénommée « La Roseraie » sis 3, rue Guynemer – 33260 La Teste de Buch, attribuée à la SARL « La Roseraie » ;

VU l'arrêté du Président du Conseil général de la Gironde en date du 3 janvier 2007 portant autorisation d'extension de la maison de retraite de retraite « La Roseraie »- 3, rue Guynemer 33 260 La Teste de Buch pour une capacité de 8 lits supplémentaires au profit de la S.A.R.L. La Roseraie, portant la capacité à 50 lits d'hébergement permanent.

VU l'arrêté du Préfet de la Gironde en date du 5 mars 2002 portant transformation de la maison de retraite « Les Roses du Bassin » en établissement d'hébergement pour personnes âgée (EHPAD) d'une capacité de 50 places ;

VU le procès verbal des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire de la SAS Entre Deux Mers en date du 30 juin 2016, dont le siège social est Chemin de la Ronde à Sauveterre de Guyenne (33540), autorisant le transfert de l'autorisation d'exploitation des 42 lits d'hébergement permanent à la SAS les Roses du Bassin dont le siège social est rue Guynemer à La Teste de Buch (33260);

VU la copie des statuts de la SAS Entre Deux Mers mis à jour par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2012 et l'extrait Kbis, en date du 16 février 2016, attestant de son inscription au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 419 955 745 R.C.S. Bordeaux ;

VU le procès verbal des Décisions de l'Actionnaire unique de la SAS Roses du Bassin en date du 30 juin 2016, la SAS Oméga dont le siège social est 185, avenue des Etats-Unis TOULOUSE (31000), autorisant le transfert de l'autorisation d'exploitation des 42 lits d'hébergement permanent à la SAS les Roses du Bassin dont le siège social est 3, rue Guynemer à La Teste de Buch (33260) ;

VU la copie des statuts de la de la SAS les Roses du Bassin mis à jour par les décisions de l'actionnaire unique en date du 26 juin 2013 et l'extrait KBIS, en date du 16 février 2016, attestant de son inscription au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 351 217 104 745 R.C.S. Bordeaux;

VU le pouvoir donné à Monsieur Jacques DELLARD PDG de la SAS Oméga pour signer toutes correspondances relatives à la demande de transfert des 42 lits au profit de la SAS Les Roses du Bassin sis 3, rue Guynemer 33260 La Teste de Buch ;

VU le courrier de Monsieur Jacques DELLARD PDG de la SAS Oméga, en date du 30 juin 2016 sollicitant le transfert de gestion de 42 lits de l'EHPAD Entre Deux Mers au profit de la SAS les Rose du Bassin, filiale de la SAS Omega;

CONSIDERANT que la cession des 42 lits résulte des décisions des assemblées générales et de l'actionnaire unique, la SAS Oméga puisque les deux sociétés appartiennent au Groupe la SAS Omega.

SUR proposition conjointe du Directeur de la Délégation Départementale de la Gironde de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Département de la Gironde :

ARRETENT

ARTICLE PREMIER – Les 42 lits d'hébergement permanent de l'autorisation prévue à l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles et délivrée à la SAS Entre Deux Mers, sont transférés à compter du présent arrêté à la SAS Les Roses du Bassin dont le siège social se trouve 3, rue Guynemer– 33 260 La Teste de Buch.

L'exploitation des 42 lits d'hébergement permanent s'entend in situ, 44 bis, boulevard du 11 novembre 33540 Sauveterre de Guyenne.

ARTICLE 2 – L'autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale du Département.

ARTICLE 3 – Le renouvellement de l'autorisation sera subordonné aux résultats des évaluations externes. Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis à l'autorité ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D. 312-205 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4- Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

ARTICLE 5- Cet établissement est répertorié dans le fichier des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

ENTITÉ juridique : SAS Les Roses du Bassin 3, rue Guynemer - 33 260 La Teste de Buch

N° FINESS: 330798679

ENTITÉ établissement : EHPAD ENTRE DEUX MERS

44 bis, boulevard du 11 novembre - 33 540 Sauveterre de Guyenne

N° FINESS: 330802968

Code tarif 47 : tarif partiel non habilité aide sociale sans pharmacie à usage intérieur

Code catégorie : 500- Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

	Discipline	Act	ivité/ Fonctionnement		Clientèle	Caj	pacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	Autorisée	dont habilitée à l'Aide Sociale
	Hébergement permanent per	rsonnes â	gées dépendantes				
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Agées Dépendantes	42	0

ARTICLE 6— Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et le Président du Conseil départemental de la Gironde ;
- soit d'un recours hiérarchique devant la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent.

ARTICLE 7— Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie, le Directeur de la Délégation Départementale de la Gironde et le Directeur Général des Services du Département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et au recueil des actes administratifs du Département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 2 0 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Conseil départemental de la Gironde,

Pour Le Président du Conseil dépâitémental et par délégation,

Le Directeur Général des Services Départementaux

Michel LAFORCADE

Laurent CARRIÉ

DRAC AQUITAINE

R75-2016-12-07-002

Arrêté récapitulatif des licences d'entrepreneur de spectacles attribuées, renouvelées, retirées ou refusées sur avis de la commission du 06 décembre 2016.



PRÉFET DE LA REGION NOUVELLE-AOUITAINE

ARRÊTÉ

récapitulatif des licences d'entrepreneur de spectacles attribuées, renouvelées, retirées ou refusées sur avis de la commission du 06 décembre 2016

Vu l'ordonnance n° 45 2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles L7122-1 et suivants, D7122-1, R7122-2 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1, L 415-3 et L 514-1;

Vu le code du commerce, notamment son article L110-1;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre DARTOUT préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

Vu l'arrêté du 01 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Arnaud LITTARDI en qualité de directeur régional des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-9 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud LITTARDI, directeur régional des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2016 portant nomination des membres de la commission consultative régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 Novembre 2016 portant modification de la composition de la commission consultative régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles ;

Vu l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du 06/12/2016 ;

Considérant que les candidats remplissent les conditions exigées par la législation en vigueur,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1: Les licences temporaires d'entrepreneur de spectacles ayant fait l'objet d'un avis favorable, valables pour une durée de trois ans, à compter de la date de l'arrêté, sont attribuées à :

Titulaire	Organisme	Adresse	Numéro(s)	Lieu	Date Arrêté	
			Licence(s)			

CHARENTE

BIDET Jean-Pierre	CSCS – MJC Louis Aragon	Place Vitoria 16000 ANGOULEME	1-1097874 2-1097875 3-1097876	CSCS – MJC Louis Aragon Place Vitoria 16000 ANGOULEME	07/12/2016
GANGLOFF Céline	Mairie de Jarnac	Place Jean Jaurès 16200 JARNAC	1-1097987	Salle des Foudres 10 quai de l'Orangerie 16200 JARNAC	07/12/2016
MERLE Bernard	ACAMAC	Mairie – 235 avenue du Général de Gaulle 16800 SOYAUX	2-1097903		07/12/2016
PAPILLAUD Joël	Communauté de Communes Tude-et- Dronne	Mairie 16380 LAPRADE	1-1097959 2-1097889 3-1097890	Théâtre de Chalais Rue Victor Hugo 16210 CHALAIS	07/12/2016
URDAMPILLETA Didier	EWAGA FAMILY	48 rue de la Cigogne 16000 ANGOULEME	2-1097982		07/12/2016

CHARENTE-MARITIME

BACLET Jacques	Festi-Classique en pays de Cognac	13 route de la Borde 17800 PONS	3-1097900		07/12/2016
BOURDOIS Evelyne	FLEX LATITUDE	30 rue Foch 17390 LA TREMBLADE	2-1097940		07/12/2016
BRU Jean-Michel	LA KANOPE 2	Rue du Moulin de Vendôme 17140 LAGORD	1-1097974 2-1097972 3-1097973	KANOPE 2 Rue du Moulin de Vendôme 17140 LAGORD	07/12/2016
FILLOLEAU Guillaume	Compagnie Terre Sauvage	11 rue Adolphe Beaussant 17000 LA ROCHELLE	2-1097969		07/12/2016
GUICHARDET Olivier	BLEU BLANC SON	1 place de l'Hôtel de Ville 17400 ST JEAN D'ANGELY	2-1097938 3-1097939		07/12/2016
JACKIE Daniel	Quartier V.I.P. Event's	3 bis rue des Cloutiers 17000 LA ROCHELLE	3-1097827		07/12/2016
LANDEMAINE Thomas	Association ACT'3	Mairie de Fouras – Place Lenoir 17450 FOURAS	2-1097983		07/12/2016
PENALVA Romain	Association Pour Tous	37 Grande Rue Chagnolet 17139 DOMPIERRE SUR MER	2-1097968 3-1097971		07/12/2016
PIGET David	Association La Coopérative	25 Grande Rue 17170 COURNON	3-1097828		07/12/2016
ROUSSEAU Maude	Compagnie Rêvolante	21 avenue Val de Charente 17460 CHERMIGNAC	3-1097891		07/12/2016
VALLET Mickaël	Mairie de Marennes	6 rue du Maréchal Foch 17320 MARENNES	3-1097821		07/12/2016

DEUX SEVRES

Johnny /9140 CERIZAY 2-109/820 2 bis file did Gde de l'Epine 79140 CERIZAY	BROSSEAU Johnny	Ville de Cerizay	Place Jean Monnet 79140 CERIZAY			07/12/2016
--	--------------------	------------------	------------------------------------	--	--	------------

DUBRAY Christian	Centre Socio-Culturel du Val d'Egray	Place Porte Saint Antoine 79220 CHAMPDENIERS ST DENIS	3-1097861	07/12/2016
GERVAIS Fabien	EIRL FAB PRODUCTION	1 route de Melle 79500 ST VINCENT LA CHATRE	2-1097901 3-1097902	07/12/2016
LEGERON Frédéric	EURL FLP ANIMATIONS	10 rue de la Raberie – La Chesnaye 79370 FRESSINES	2-1097869	07/12/2016
PIGNOUX André	Théâtre Roger Blin	56 quai Louis Tardy 79510 COULON	3-1097993	07/12/2016
ROUILLON Laurent	SARL ARTEM	9 route de la Cacussière 79220 LA CHAPELLE BATON	2-1097920 3-1097921	07/12/2016
SAUVETRE Eric	SAS PERCUSTOM	2 rue du Parc Férolles 79100 ST CYR LA LANDE	2-1097886	07/12/2016

VIENNE

ATTIALAT			_		
CORRE Charlotte	SUPANOVA SAS	26 rue Firmin Petit 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD	2-1097975		07/12/2016
GRAVAL Christine	CONSORTIUM COOPERATIVE	Avenue de la Plage 86240 LIGUGE	2-1097976 3-1097977		07/12/2016
HARDOUINEAU Lucie	HOP HOP COMPAGNIE	45 rue de la Roche 86000 POITIERS	2-1097859		07/12/2016
HORN Chloé	ENP CHLOÉ HORN	13 rue de la Moussillette 86000 POITIERS	3-1097836		07/12/2016
ROCHAIS CHEMINÉE	Mairie de Rouillé	8 rue de la Libération 86480 ROUILLÉ	1-1097964	Salle des fêtes Rue de l'Augerie 86480 ROUILLÉ	
Véronique			1-1097948 3-1097947	Salles polyvalentes 8 rue de la Libération 86480 ROUILLÉ	07/12/2016

DORDOGNE

AUDEBERT Jean- Marie	Association CAPIA	16 allée de Miremont 24200 SARLAT LA CANEDA	3-1097850		07/12/2016
BEAUVAIS Isabelle	ART' HEMIS PROD	Le Bourg 24220 MARNAC	2-1097991 3-1097992		07/12/2016
CAMBOULIVE Guillaume	SAS BREZAC ARTIFICES	224 A Route de la Mallevielle 24130 LE FLEIX	2-1097911 3-1097912		07/12/2016
GARRIGUE Daniel	Ville de Bergerac	19 rue Neuve d'Argenson 24100 BERGERAC	1-1097979	Espace René Coicaud Rue du Sergent Rey 24100 BERGERAC	07/12/2016
GAYOU Marie- Pierre	Le Théâtre de Menou	Château des Izards 24660 COULOUNIEIX CHAMIERS	2-1097994 3-1097995		07/12/2016
SCHMITZ CANY Elisabeth	Association ALEX ON THE WIRE	27 rue du Professeur Peyrot 24000 PERIGUEUX	2-1097930		07/12/2016

GIRONDE

AKNIN Ariel	UNE COMPAGNIE	17 rue Charlevoix de Villers 33300 BORDEAUX	3-1097852	07/12/2016
AZOUZ Thomas	Association SEMAINE DE L'ART	25 rue Edouard de Pontet 33250 PAUILLAC	2-1097862	07/12/2016
BABIN Judyth	MANAG'ART	2 rue de Bethmann Rés. Mahéla – Appt 266C 33000 BORDEAUX	2-1097942	07/12/2016

BARRE Philippe	SARL METAMORPHOSE	87 quai de Queyries 33100 BORDEAUX	2-1097870 3-1097871		07/12/2016
BART Henri	Association MASCAROCK	3 avenue de la Gare 33870 VAYRES	3-1097822		07/12/2016
BELLOC Alexia	Association Les Disques du Fennec	58 rue de Châteauneuf 33100 BORDEAUX	2-1097818	*	07/12/2016
BOISSIER DESCOMBES Sabrina	Association SIMAPROD	16 Lieu-dit Guérin 33920 SAINT SAVIN	2-1097925 3-1097926		07/12/2016
CENTENO Jean- Louis	SAS WINE & WINES	6 Loubeyre Ouest 33190 BARIE	2-1097824 3-1097823		07/12/2016
COUDERT Florence	Association ALTAÏR	290 avenue de la République 33200 BORDEAUX	2-1097990		07/12/2016
DE LESELEUC DE KEROUARA Marion	ALCHIMYSTIK EVENTS	57 rue André Maginot 33200 BORDEAUX	2-1097863 3-1097864		07/12/2016
DELAMARRE Aurélie	Association CORP'ART FRANCE	36 place Pey-Berland 33000 BORDEAUX	2-1097943 3-1097944		07/12/2016
DOAN Cécile	Compagnie Le Temps d'un Conte	22 bis Chemin de Bacquey 33750 CROIGNON	2-1097931		07/12/2016
DUPIN Constance	FIRELIGHT PRODUCTION	238 rue Peydavant 33400 TALENCE	3-1097851		07/12/2016
DURET-PUJOL Marie	Association C'est Pas Commun	226 rue de Suzon Résidence Voltaire – Appt 184 33400 TALENCE	2-1097865		07/12/2016
GILGUY Fabrice	Association de Production Phonographique	94 rue Delord Rés. Paul Euloge – Bât. C – Appt 45 33300 BORDEAUX	2-1097909 3-1097910		07/12/2016
HERREWIN Jean-Michel	Association Les Attracteurs Etranges	33 cours Xavier Arnozan 33000 BORDEAUX	2-1097927		07/12/2016
HOFBAUER Armand	SARL LE SCOOP	163 boulevard de la République 33510 ANDERNOS	1-1097883 2-1097884 3-1097885	L'ENCAS 15 avenue Louis Lamothe 33510 ANDERNOS	07/12/2016
HRUBY George	SARL BORDEAUX GHOSTS TOURS	4 rue du Temps Passé 33000 BORDEAUX	2-1097965		07/12/2016
IGORRA Alain	Fond d'Action Culturelle et Sociale	Rue Walter Scott 33600 PESSAC	1-1097916 2-1097915 3-1097914	SORTIE 13 Rue Walter Scott 33600 PESSAC	07/12/2016
IORIO Valentine	Association KAÏZOKU CINEBAT'EAU	Quai Hubert Prom 33300 BORDEAUX	2-1097826 3-1097825		07/12/2016
LACOMBE Benoît	La Compagnie du Chapeau Melon	C/O Mr NOEL – 22 Av. de Chiquet 33600 PESSAC	2-1097835		07/12/2016
LAPEYRAQUE Xavier	SAS STADE BORDEAUX ATLANTIQUE	Cours Jules Ladoumègue 33000 BORDEAUX	1-1097833 3-1097834	Stade Matmut Atlantique Cours Ladoumègue 33000 BORDEAUX	07/12/2016
LASALMONIE Laure-Eve	L'HORRIBLE COMPAGNIE	10 rue Tropchaud 33500 POMEROL	2-1097887 3-1097888		07/12/2016
LIEVRE- CORMIER Thierry	Association APCOA	10 Hameau d'Epsom 33270 BOULIAC	2-1097898		07/12/2016
LUCAT Jeffry	SAS L'Univers de Jeff	32 avenue R. Schumann – Appt A12 33130 BEGLES	2-1097958		07/12/2016
MALAURIE Christian	COMPAGNIE HEIMAT	4 rue du Moulin 33800 BORDEAUX	2-1097903		07/12/2016

MARTIN Clémence	Association Adieu Panurge	81 impasse des Camps 33800 BORDEAUX	2-1097934	07/12/2016
MIGATCHEVA Anna	ENP Lunambrée	127 rue de Turenne – Appt 211 33000 BORDEAUX	2-1097848 3-1097849	07/12/2016
MULLER Déborah	ASSOCIATION OTHERSOUND	7 rue de l'Yser 33123 LE VERDON SUR MER	2-1097879	07/12/2016
POIRIER Sophie	Association J'adore ce que vous faites	82 rue Notre Dame 33000 BORDEAUX	3-1097956	07/12/2016
QUENNEVILLE Marion	Association ITZAMNA	37 Hameau de Noailles Avenue de la Vieille Tour 33400 TALENCE	2-1097963	07/12/2016
QUILLEC Chantal	Association 16 Ans D'Ecart	58 rue Bouquière 33000 BORDEAUX	2-1097829	07/12/2016
RATIER Christophe	Association OLA	13 rue Saint Macaire 33800 BORDEAUX	2-1097949 3-1097950	07/12/2016
TALOU Valérie	Festival des Gueilles de Bonde	1 place de la République 33460 MACAU	3-1097913	07/12/2016
VANBERGUE Mathieu	Association KIEKI	24 rue du 14 juillet 33400 TALENCE	3-1097986	07/12/2016

LANDES

ARRESTAT Jean- Yves	Communauté de Communes du Pays de Villeneuve	71 avenue des Pyrénées 40190 VILLENEUVE DE MARSAN	1-1097981	Salle de spectacles Rue Lutter Sondersdorf 40190 VILLENEUVE DE MARSAN	07/12/2016
D'ORLEANS Eude	SASU Lou Seurrots	606 avenue de l'Océan 40170 ST JULIEN EN BORN	2-1097907 3-1097908		07/12/2016
MOULINAS Max	Choeur d'Hommes de Gascogne	240 impasse Peyran 40800 AIRE SUR L'ADOUR	2-1097933		07/12/2016

LOT ET GARONNE

CAVERIVIERE Alain	Compagnie Le fond de l'eau	6 rue Ledru Rollin 47000 AGEN	2-1097957		07/12/2016
DAUGAN Lucilla	Association Les Mannes	6 rue Ledru Rollin 47000 AGEN	2-1097960		07/12/2016
DELBOS Anthony	SARL Grande Brasserie Jasmin	8 place Jasmin 47000 AGEN	1-1097877 3-1097878	RADIO CITY CAFE 8 place Jasmin 47000 AGEN	07/12/2016
LEFEBVRE Nathalie	Association MUZIKATOU	Lieu-dit Le Petit Pin 47420 SAUMEJAN	2-1097966 3-1097967		07/12/2016
MATHOUILLET Valérie	ENP Valérie Mathouillet	« Le Bossu » - Route de Savignac 47150 MONTFLANQUIN	2-1097918 3-1097919		07/12/2016
NASSIET Corinne	Office Culturel du Pays de Duras	Place Porte Neuve 47120 DURAS	2-1097984 3-1097985		07/12/2016
PRICE David	Aquitaine Production	3 rue du Couvent 47410 LAUZUN	2-1097830		07/12/2016
VAN DE ZANDE LUCAS Eric	Association MR POWER	Hôtel de Ville 47200 MARMANDE	2-1097945 3-1097946		07/12/2016

PYRENEES ATLANTIQUES

DOLHARE Katixa	Association SUR UN FIL	Collège La Citadelle 64220 ST JEAN PIED DE PORT	2-1097881 3-1097882	07/12/2016
GODARD Florian	Association TROU'PAU	UPPA La Maison de l'Etudiant BP 576 64012 PAU	2-1097961 3-1097962	07/12/2016
ISTEQUE Serge	Association Les Années Folles de Biarritz	Maison des associations 22 rue Darrichon 64200 BIARRITZ	3-1097868	07/12/2016
LASSALLETTE Laurence	Association Histoires dans le vent	7 rue Dominique Testavin 64700 HENDAYE	2-1097941	07/12/2016
VARANNE Danny	SAS CLEOPATRA	Centre International d'Affaires 24 boulevard Marcel Dassault 64200 BIARRITZ	2-1097872 3-1097873	07/12/2016

CORREZE

BOUTOT Olivier	Association OLIBEIDA	Le Combeau	2-1097892	07/12/2016
	19	19350 JUILLAC	3-1097893	

CREUSE

DERRIEN Geneviève	Club des Toujours Jeunes	Mairie 23380 AJAIN	2-1097917	07/12/2016
PONSARD Marion	Association Creuse Toujours	2 rue de la Poste 23290 ST ETIENNE DE FURSAC	3-1097860	07/12/2016

HAUTE-VIENNE

ARAUJO Flore	Association Un Point C'est Tout	15 rue du Petit Moulin 87380 ST GERMAIN LES BELLES	2-1097905 3-1097904	07/12/2016
DAIRE Michelle	Association La Condition Pneumatique	12 avenue de Versailles 87120 EYMOUTIERS	2-1097923 3-1097924	07/12/2016
MERLIN Raphaël	Association Forces Majeures	Ferme de Villefavard 2 impasse de l'Eglise et de la Cure 87190 VILLEFAVARD	2-1097858 3-1097857	07/12/2016
SEJOURNE Marine	Association Dadanko Production	5 rue Montgolfier 87100 LIMOGES	2-1097846 3-1097847	07/12/2016

ARTICLE 2 : Les licences temporaires d'entrepreneur de spectacles ayant fait l'objet d'un avis favorable, valables pour une durée de trois ans, à compter de la date de l'arrêté, sont renouvelées à :

Titulaire	Organisme	Adresse	Numéro(s) Licence(s)	Lieu	Date Arrêté
CHARENTI	3				
BAPTISTE Martine	Association Harmonie et Entraide	Mairie – 572 avenue de Montignac 16100 MERPINS	2-1097880		07/12/2016

BERGEON Michel	Association Loisirs Charentais	Chez Mazerolle 16360 CHANTILLAC	2-106814		07/12/2016
DE BORTOLI Olivia	LF MANAGEMENT	17 boulevard d'Auvergne 16470 SAINT MICHEL	2-1021555 3-1014537		07/12/2016
KERTHE Johnny	Cirque Johnny Kerthe	22 route de Mouthiers 16440 ROULLET ST ESTEPHE	1-1036840 3-1036841	Chapiteau 22 route de Mouthiers 16440 ROULLET ST ESTEPHE	07/12/2016
LEFAURE Claire	Association Ensemble Cum Jubilo	5 impasse Henri Daras 16380 CHAZELLES	2-1039777		07/12/2016
LEGRAND Jean- Marie	SARL LEGRAND MATHE	7 place François 1 ^{er} 16100 COGNAC	1-1035276 2-1036802 3-1035275	GARDEN ICE CAFE 7 place François 1 ^{er} 16100 COGNAC	07/12/2016
MUEL Jean- François	Compagnie Les Fous de Chaillot	Mairie 16140 VILLEJESUS	2-24921		07/12/2016
PIERRE Nicolas	La Compagnie du Bout de Doigts	Mairie – Le Bourg 16120 MOSNAC	2-1097843 3-1097844		07/12/2016
PLANÇON Sandrine	Association 3 Mètres	8 rue Fontaine de Chande 16000 ANGOULEME	2-1070908 3-1070909		07/12/2016
ROSATO Nicolo	SARL VICTORIA	24 bis rue Raoul Verlet 16170 ST YRIEIX / CHARENTE	2-1039778 3-1039779		07/12/2016

CHARENTE MARITIME

COURDE Grégoire	Association Les Rencontres des Arts Fous	86 avenue du Bois Vert 17450 FOURAS	2-1041752 3-1041753		07/12/2016
CRESPI Victor	Association Coconut Music	31 rue Cormier 17100 SAINTES	2-1068483 3-1068484		07/12/2016
GOUDAL Chloé	Association AlumeCiel	17 rue Jean Hay 17000 LA ROCHELLE	2-1033746		07/12/2016
GROSSET- GRANGE Yves	La Compagnie de Louise	25 rue des Girondins 17000 LA ROCHELLE	2-1070928		07/12/2016
LAFAYE Christelle	Communauté de Communes Aunis Sud	4 rue du 19 mars 1962 17700 SURGERES	2-1072983 3-1072984		07/12/2016
MONDAMERT Christophe	Camping Mondamert	La Jousselinière 17190 ST GEORGES D'OLERON	1-1044754 2-1044755 3-1044756	Camping Mondamert La Jousselinière 17190 ST GEORGES D'OLERON	07/12/2016
PETERSON Johan	Casino de La Tremblade	46 avenue de la Chaumière 17390 LA TREMBLADE	1-1097996 3-1097997	Casino de La Tremblade 46 avenue de la Chaumière 17390 LA TREMBLADE	07/12/2016
ROUSSEAU Maude	Compagnie Rêvolante	21 avenue Val de Charente 17460 CHERMIGNAC	2-1070901		07/12/2016
TISSOT- ROSSET Blandine	Association Courant d'R	2 rue des Fontaines 17100 VENERAND	1-1065876 2-1065877 3-1065878	L'Ogre Rouge 2 rue des Fontaines 17100 VENERAND	07/12/2016
VANDOIS Florence	Compagnie Les Journaliers	16 route de Villars 17260 JAZENNES	2-1005109		07/12/2016

VALLET Mickaël Mairie de Marennes	6 rue du Maréchal Foch 17320 MARENNES	1-1023461	Centre d'animations et de loisirs Rue Jean Moulin 17320 MARENNES	07/12/2016	
		1-1023460	L'ESTRAN Place Carnot 17320 MARENNES	07/12/2016	
			1-1058698	LA BIGAILLE rue Fradin 17320 MARENNES	07/12/2016
VINCENT Samuel	VELVET COLISEUM SAS	26 rue Clavelaud 17500 ST SIMON DE BORDES	2-1041772 3-1041773		07/12/2016

DEUX-SEVRES

BONNEAU Jérôme	SARL LE BOULV'ARTS	2 place René Groussard 79500 MELLE	1-1039727 2-1070894 3-1070893	Café du Boulevard 2 place René Groussard 79500 MELLE	07/12/2016
BROSSEAU Johnny	Ville de Cerizay	Place Jean Monnet 79140 CERIZAY	1-1070895 3-1070918	Espace Culturel La Griotte Allée du Midi 79140 CERIZAY	07/12/2016
LAURENT Pascale	Compagnie E.GO	12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	2-1097845		07/12/2016
PARTHENAY Marie-Pierre	SCOP Atemporelle	116 rue du Bourg-Belais 79200 PARTHENAY	2-1009589 3-1009590		07/12/2016
TAPIN Gilles	Association Pour le Développement Local	1 rue Parmentier 79200 PARTHENAY	2-19512 3-19513		07/12/2016
TRUFFET Jean- Marc	Association A.L.I.N.E.	12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	2-1097896 3-1097897		07/12/2016

VIENNE

BERTON Jacky	Commune de Vouneuil- sous-Biard	1 place de Moretta – B.P. 1 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD	1-1068502 3-1068503	Espace culturel Rives de Boivre 2 rue Châtelets 86580 VOUNEUIL- SOUS-BIARD	07/12/2016
DAUGER Damien	Association Confitures et Compagnie	8 rue de l'Abbé de l'Epée 86000 POITIERS	2-1097978		07/12/2016
FOURNIER Patrick	Accord - Jazzellerault	8 rue de la Taupanne – B.P. 245 86100 CHATELLERAULT	2-106673 3-106674		07/12/2016
GUILLET Nathalie	Commune de Chiré-en- Montreuil	4 bis place René Cesve 86190 CHIRE-EN-MONTREUIL	1-1070920 3-1070919	Le Pressoir Rue du Moulin de Rochefort 86190 CHIRE-EN- MONTREUIL	07/12/2016
HORN Chloé	Chloé Horn Conteuse	13 rue de la Moussillette 86000 POITIERS	2-1068501		07/12/2016
			1-1035269	Salle des fêtes 18 rue du Quai 86320 LUSSAC-LES- CHATEAUX	
LAGRANGE Annie	Commune de Lussac- les-Châteaux	9 route de Montmorillon 86320 LUSSAC-LES-CHATEAUX	1-1035270	Salle polyvalente 21 route de Montmorillon 86320 LUSSAC-LES- CHATEAUX	07/12/2016

LOGEAIS Sébastien	Compagnie Tu t'attendais à quoi ?	60 rue du Haut des Sables 86000 POITIERS	2-1041769	07/12/2016
MERER Pierrette	Association L'HERBE D'OR	Le Bourg 86700 ANCHÉ	2-147561 3-147563	07/12/2016
MESNIER Valérie	Compagnie Les Clandestins	3 rue de l'Abbé de l'Epée 86000 POITIERS	2-1011488	07/12/2016
RENAUDON Grégoire	Association LA CH'MISE VERTE	12 place du Général de Gaulle 86400 CIVRAY	2-1033818 3-1033819	07/12/2016

DORDOGNE

AUDEBERT Jean-Marie	Association CAPIA	16 allée de Miremont 24200 SARLAT	2-1070969		07/12/2016
CHAMPION Jean-Claude	Association Harpe en Périgord	5 place Jules Ferry 24100 BERGERAC	2-1070944		07/12/2016
CRINER Bernard	Amicale Laïque du Montignacois	57 rue du 4 septembre 24290 MONTIGNAC	1-1037988 2-1037989 3-1037990	Salle Jean Macé 57 rue du 4 septembre 24290 MONTIGNAC	07/12/2016
DURNERIN Frédéric	Association Médiagora	Hôtel de ville 24750 BOULAZAC	1-1014614 2-1014613 3-1014615	Auditorium Agora Hôtel de ville 24750 BOULAZAC	07/12/2016
FAURE-CATTET Valérie	Théâtre au Vent	Château Vieux 24130 LE FLEIX	2-1097980		07/12/2016
LABROUSSE- ROUMAGNE Virginie	Théâtre grandeur nature	8 place Faidherbe 24000 PERIGUEUX	1-1012711 2-1012710 3-1012709	Théâtre grandeur nature 8 place Faidherbe 24000 PERIGUEUX	07/12/2016
LOURD Thierry	Association Le Chaudron	57 rue du 4 septembre 24290 MONTIGNAC	3-1068525		07/12/2016
MAURILLON Michel	Cie Florence Lavaud	Le Lieu 24380 SAINT PAUL DE SERRE	2-1008848 3-1008850		07/12/2016
PICHELIN Isabelle	Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord	2 place Hoche 24000 PERIGUEUX	1-1070973 2-1070974 3-1070975	Espace Culturel François Mitterrand 2 place Hoche 24000 PERIGUEUX	07/12/2016

GIRONDE

UIKUNDL				
AKNIN Ariel	Association Une Compagnie	17 rue Charlevoix de Villers 33300 BORDEAUX	2-1028035	07/12/2016
ARNOUX Céline	Compagnie Théâtre Epicé	1 place de l'Eglise 33920 ST CHRISTOLY DE BLAYE	2-1097935 3-1097936	07/12/2016
AZOUZ Thomas	Association Semaine de l'Art	25 rue Edouard de Pontet 33250 PAUILLAC	3-1097899	07/12/2016
BAROUK Pierre	Compagnie du Soleil Bleu	26 cours du Chapeau Rouge 33000 BORDEAUX	2-1097906	07/12/2016
BERGEON Christiane	Compagnie Le Glob	4 rue Duffour Dubergier 33000 BORDEAUX	2-1037914	07/12/2016
BERNIOLLES Agnès	Association Actiom Spectacle	Rue des Terres Neuves – Bât. 16 33130 BEGLES	2-1097988 3-1097989	07/12/2016
BERTRAND Christiane	ACROCS Productions	20 ter Grand Rue 33760 TARGON	2-1070950 3-1070951	07/12/2016
BLAIN Nadine	Association Timeless Ballet	2 cours de Luze 33300 BORDEAUX	2-1068000 3-1068001	07/12/2016

BOSQ Christophe	EURL 3C	74 avenue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX	2-1070957 3-1070958		07/12/2016
CARCY Laurence	Les Associés Crew	3 rue Aristide Briand 33150 CENON	2-1097867		07/12/2016
CASES Marguerite	Association La Casa Flamenca	72 allée des Pins 33000 BORDEAUX	2-1005546		07/12/2016
DUMONTET Jean-Marc	Société Nouvelle Le Point Virgule	12 rue du Palais de l'Ombrière 33000 BORDEAUX	1-1034722 2-1034723 3-1034724	Le Point Virgule 7 rue Sainte Croix de la Bretonnerie 75004 PARIS	07/12/2016
DUPIN Constance	Association Firelight Production	238 rue Peydavant 33400 TALENCE	2-1070987		07/12/2016
FORNARI Marilyne	Compagnie Dies Irae	27 rue Saint François 33000 BORDEAUX	2-1097866		07/12/2016
GALY Mathieu	Association VIA LA RUE	16 rue Saint James 33000 BORDEAUX	2-1097832 3-1097831		07/12/2016
GODFROY Patrice	SAS Alternative Grand Ouest	14 avenue Henri Becquerel 33700 MERIGNAC	2-1070059 3-1070060		07/12/2016
HAQUIN Soizic	Compagnie Tortilla	94 rue du Broustey 33440 AMBARES	2-1097952 3-1097951		07/12/2016
HAUET Pascale	Association La Renverse	17 rue de Navarre 33000 BORDEAUX	2-1017673		07/12/2016
HIBAL Olivier	AXEL VEGA SBSL	95 cours du Maréchal Juin 33000 BORDEAUX	1-1070984 3-1070985	Patinoire municipale 95 cours du Mal Juin 33000 BORDEAUX	07/12/2016
LAUGE Josette	Association NOUGATINE	Rue du 19 mars 1962 33850 LEOGNAN	2-1012744 3-1012745		07/12/2016
LECOMTE Bruno	Glob Théâtre	69 rue Joséphine 33300 BORDEAUX	1-1040028 2-1040029 3-1040030	Glob Théâtre 69 rue Joséphine 33300 BORDEAUX	07/12/2016
			1-1070961	Salle de la Glacière 32 rue du Béarn 33700 MERIGNAC	
MARGNES	Ville de Mérignac	60 avenue du Maréchal de Lattre de	1-1070962	Vieille Eglise St Vincent 18 rue de la Vieille Eglise 33700 MERIGNAC	07/12/2016
Daniel	vinc de Mengine	Tassigny 33705 MERIGNAC CEDEX	1-1070963	Salle d'Arlac Krakatoa 3 avenue Victor Hugo 33700 MERIGNAC	0771272010
			2-1070964 3-1070965		
MARTINOT- LAGARDE François-Xavier	Les Compagnons de Pierre Ménard	21 rue Tourat 33000 BORDEAUX	2-1071002		07/12/2016
MESSEMANE Iris	Association Pension de famille	14 rue de Fontainebleau 33310 LORMONT	2-1070995		07/12/2016
			1-1037929	Espace Claude Nougaro Quai de Langon 33210 LANGON	
PLAGNOL Philippe	Commune de Langon	8 place des Carmes 33210 LANGON	1-1037932	Centre culturel des Carmes 8 place des Carmes 33210 LANGON	07/12/2016
			2-1037930 3-1037931		

RICHERT Philippe	Association L'Aurore	Hôtel de ville 33190 LA REOLE	2-1097854 3-1097853		07/12/2016
RUMOLINO Véronique	Association PERCAL TANGO	86 cours Victor Hugo 33000 BORDEAUX	2-1070968		07/12/2016
SEGUIN-PERIN Gaëlle	Mairie de Villenave d'Ornon	12 rue du Professeur Calmette 33140 VILLENAVE D'ORNON	1-1063953	Espace polyvalent La Junca 30 chemin de Cadaujac 33140 VILLENAVE D'ORNON	07/12/2016
TISSERAND- SIMON Corinne	Association Les Goupils	4 rue de Sablonat 33800 BORDEAUX	2-1040053 3-1040054		07/12/2016
VITON Xavier	SARL CTBA	2 rue des Beaux-Arts 33800 BORDEAUX	1-1070990 2-1070991 3-1070992	Café théâtre des Beaux- Arts 2 rue des Beaux-Arts 33800 BORDEAUX	07/12/2016
VIVANT Patrick	Compagnie du Gran'Gibus	15 chemin des Marais 33650 ST MEDARD D'EYRANS	2-1037921		07/12/2016
ZAGHET Francis	Communauté de Communes du Réolais en sud Gironde	81 rue Armand Caduc 33190 LA REOLE	3-1097817		07/12/2016

LANDES

CHADOURNE Charlotte	Compagnie Androphyne	18 avenue de Paris 40150 HOSSEGOR	2-1097837 3-1097838		07/12/2016
DUDON Alain	Commune de Biscarosse	149 avenue du 14 juillet 40600 BISCAROSSE	1-1068537 3-1068538	Centre culturel Arcanson 61 avenue du Lieutenant de vaisseau Paris 40600 BISCAROSSE	07/12/2016
PLAS-ARBON Claudine	Association Chansons et Mots d'Amou	40 place Saint Pierre 40330 AMOU	2-1097932 3-1097929		07/12/2016
RICHARD Hélène	Commune d'Ondres	2189 avenue du 11 novembre 1918 40440 ONDRES	1-1034773 3-1034774	Salle Capranie 100 place Richard Feuillet 40440 ONDRES	07/12/2016

LOT-ET-GARONNE

ANDRE Gilles	Agen Expo Congrès	Avenue du Midi 47031 AGEN CEDEX	1-1005616 3-1005615	Parc des Expositions Avenue du Midi 47031 AGEN CEDEX	07/12/2016
BENETEAU Florent	ADEM Florida	95 boulevard Carnot – B.P. 30167 47005 AGEN CEDEX	1-1012689 2-1012736 3-1012737	Le Florida 95 boulevard Carnot – B.P. 30167 47005 AGEN CEDEX	07/12/2016
CAPRARO Natacha	Commune de Marmande	Place Clémenceau 47200 MARMANDE	1-1097953 2-1097954 3-1097955	Théâtre Comoedia 30 rue Léopold Faye 47200 MARMANDE	07/12/2016
DUCOS Jeanine	Festival Lyrique en Marmandais	18 boulevard Fourcade 47200 MARMANDE	2-1041061 3-1041062		07/12/2016
GALIANA Manuel	Association Le Bruit des Ombres	41 rue de Bordeaux 47300 VILLENEUVE SUR LOT	2-1070955 3-1070956		07/12/2016
POLLE Frédérique	Association Les Chants de Garonne	1 rue Tarnac 47220 ASTAFFORT	2-1024838 3-1024839		07/12/2016

PYRENEES ATLANTIQUES

BASTIEN Fabrice	Société d'Expansion Touristique Biarritz	1 avenue Edouard VII 64200 BIARRITZ	1-1097841 2-1097839 3-1097840	Casino Barrière 1 avenue Edouard VII 64200 BIARRITZ	07/12/2016
BENMERGUI Charles	Association Quartier Latin	9 rue Gosse 64100 BAYONNE	1-1073175 3-1073177	Cabaret Luna Negra 12 rue Gosse 64100 BAYONNE	07/12/2016
BOURGUIGNON Hélène	Agglomération Sud Pays Basque	6-7 rue Putillenea 64122 URRUGNE	3-1031720		07/12/2016
BROUCARET Marie-Julienne	Théâtre des Chimères	75 avenue du Maréchal Juin 64200 BIARRITZ	2-1008861 3-1008859		07/12/2016
CHAUMONT Olivier	Association L'Agora	31 avenue Beziou 64140 BILLERE	3-1034737		07/12/2016
ITHURBIDE François	Pierres Lyriques en Béarn des Gaves	Mairie 64190 NAVARRENX	2-1002289 3-1041076		07/12/2016
LAFITTE Pierre	Association Moi Moi	47 avenue de la Rhune 64500 CIBOURE	2-1070980 3-1070981		07/12/2016
LEFEBVRE Fanny	Théâtre Chat Bus	131 avenue Alfred Nobel 64000 PAU	2-1097937		07/12/2016
LEPHAY Bertil	Compagnie de théâtre des Vents et Marées	119 rue des Tamaris 64700 HENDAYE	2-1070983		07/12/2016
SAINT-MARTIN Claire	Association Têtes de Mules	4 rue de Courasson 64200 BIARRITZ	3-1070998		07/12/2016
VERZARO Marie-Françoise	Association Vie et Culture	2 rue Aristide Finco 64121 SERRES-CASTET	1-1041042 2-1071005 3-1041043	Théâtre Alexis Peyret 2 rue Aristide Finco 64121 SERRES-CASTET	07/12/2016

CORREZE

CANARIAS Stéphane	SPL Brive Tourisme Agglomération	19 rue Maréchal Brune 19100 BRIVE	2-1008593 3-1008594		07/12/2016
CARTIER Marie	Association La Gaillarde	9 rue du Château 19510 MEILHARDS	2-1097855 3-1097856		07/12/2016
GALLET Ricet	Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin	4 avenue Jean Vinatier 19700 SEILHAC	2-1071823 3-1071824		07/12/2016
GRADOR Dominique	Association Du bleu en hiver	Impasse Latreille 19000 TULLE	2-1063418 3-1067968		07/12/2016
GRANGEON Hervé	Ensemble Béatus	38 boulevard du Docteur Goudoumèche 19200 USSEL	2-1032826		07/12/2016
LAROCHE Cédric	Théâtre de la Grange	12 rue René Glangeaud 19100 BRIVE	1-1038260 2-1038261 3-1038262	Théâtre de la Grange 12 rue René Glangeaud 19100 BRIVE	07/12/2016
POUMIER Jean- François	Association Tuberculture	Mairie – Le Bourg 19330 CHANTEIX	2-1072088 3-1042661		07/12/2016
PREECE Nadine	ENP Message Personnel	16-18 avenue Pasteur 19100 BRIVE	2-1071839 3-1071840		07/12/2016
VIROT Hélène	Compagnie JouÔtour	36 avenue Alsace Lorraine 19000 TULLE	2-1050609 3-1050610		07/12/2016

CREUSE

DEEST Sébastien	Compagnie Fée d'Hiver	Esplanade Charles de Gaulle 23200 AUBUSSON	2-1013711 3-1013712	07/12/2016
GUYONNET Tiffany	Association Interface	16 avenue des Lissiers 23200 AUBUSSON	3-1071847	07/12/2016
MALENGREAU Laurine	Association La Métive	2 rue Simon Bauer 23150 MOUTIER D'AHUN	2-1081552 3-1081553	07/12/2016
BONO Gérard	Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat	16 avenue des Lissiers 23200 AUBUSSON	2-1038265 3-1038263	07/12/2016
VISSERIAS Pierre	L'Avant Scène	16 avenue des Lissiers 23200 AUBUSSON	3-1071851	07/12/2016

HAUTE-VIENNE

CRESPIN Louis	Cirque Aléatoire	7 rue Jean-Baptiste Betout 87250 BESSINES / GARTEMPE	2-1038011 3-1038012		07/12/2016
DELPI Michel	Cirque Plein Air	16 rue Jean Pouyat 87100 LIMOGES	1-1055699 2-1055700 3-1055701	Cirque Plein Air 16 rue Jean Pouyat 87100 LIMOGES	07/12/2016
GUICHARD Fabienne	Centre hospitalier Jacques Boutard	Place du Président Magnaud 87500 ST YRIEIX LA PERCHE	2-1097928		07/12/2016
ISELIN Paula	Le Théâtre en Diagonale	25 rue Ferdinand Buisson 87000 LIMOGES	2-1071831		07/12/2016
KALTENBACH Jérôme	Ferme de Villefavard	2 impasse de l'Eglise et de la Cure 87190 VILLEFAVARD	1-1043942 2-1032756 3-1032755	Ferme E. Maury 2 impasse de l'Eglise et de la Cure 87190 VILLEFAVARD	07/12/2016
LAGUZET Jérôme	Association Les Locataires	23 avenue de Lorraine 87290 CHATEAUPONSAC	2-1042674		07/12/2016
PALARD Marie- Christine	SARL Palard Gastronomie	57 avenue Baudin 87000 LIMOGES	1-1063419 3-1067967	Le Cheverny 57 avenue Baudin 87000 LIMOGES	07/12/2016
PATIES Jean- Louis	Association Enluminures	40 rue Charles Silvestre 87100 LIMOGES	2-1097970		07/12/2016
ROULAND Emilie	Les Veyracomusies	40 place du Cheval Blanc 87520 VEYRAC	2-1071834 3-1071833		07/12/2016
SARRAZIN Valérie	La Belle Friche Cie	45 rue Saint Christophe 87100 LIMOGES	2-1097895 3-1097894		07/12/2016
SAUX Caroline	Association Les Singuliers Associés	23 A boulevard Saint Maurice 87000 LIMOGES	2-1035258 3-1035257		07/12/2016
VERLHAC Françoise	Fédération Hiéro	8 rue Vochave 87000 LIMOGES	2-1014828 3-1014829		07/12/2016

ARTICLE 3 : Les licences d'entrepreneur de spectacles suivantes sont retirées, à compter de la date de l'arrêté, aux titulaires suivants :

Titulaire	Organisme	Adresse	Numéro(s) Licence(s)	Date Arrêté	Motif
CHARENTE					
DANISCH Luc	La Compagnie du Bout des Doigts	Mairie – Le Bourg 16120 MOSNAC	2-1069667 3-1069668	07/12/2016	Changement de titulaire
GODREAU Claudie	Association Harmonie et Entraide	Mairie – 572 avenue de Montignac 16100 MERPINS	2-1005112	07/12/2016	Changement de titulaire
CHARENTE-N	MARITIME			,	
SALANIER Jean- Bernard	La Rochelle Spectacle	55 rue des Frênes 17450 ST LAURENT DE LA PREE	2-1074699 3-1074695	07/12/2016	Non respect des obligations de l'employeur et contentieux avec le GUSO
THIERY DE BERGEGOL DU MOULIN Nicolas	Pirate Colt Production	7 bis rue des Deux Sources 17100 VENERAND	2-1072903	07/12/2016	Transfert de 6 mois pour changement de titulaire

DEUX-SEVRES

CALAMAND Magali	A.L.I.N.E.	12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	2-1006096 3-1070917	07/12/2016	Changement de titulaire
POINSENET Eric	Compagnie E.GO	12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	2-1070898	07/12/2016	Changement de titulaire

DORDOGNE

	Annual An	Total Anna Anna	to the control of the		
MAUGE.	IN Théâtre au Vent	Château Vieux	2-1034745	07/12/2016	Changement de titulaire
Véroniqu	e	24130 LE FLEIX			

GIRONDE

BARNABE Carine	Association L'Aurore	Hôtel de Ville 33190 LA REOLE	2-1043703	07/12/2016	Changement de titulaire
BARTHAUD Karine	Association Les Associés Crew	3 rue Aristide Briand 33150 CENON	2-1005622	07/12/2016	Changement de titulaire
BOIREAU-CANET Christine	Association Chante Ecole	30 cours de Luze 33000 BORDEAUX	2-1082083 3-1082082	07/12/2016	Transfert de 6 mois pour changement de titulaire
DIAZ Virginie	Association Actiom Spectacle	Rue des Terres Neuves – Bât. 16 33130 BEGLES	2-1031718 3-1031717	07/12/2016	Changement de titulaire
DUBOURG Matthieu	Association Premier Degré	20 allée des Lilas 33240 SALIGNAC	2-1092898	07/12/2016	Transfert de 6 mois pour changement de titulaire
FONTAINE Leslie	Association 16 Ans d'Ecart	58 rue Bouquière 33000 BORDEAUX	2-1068567 3-1068568	07/12/2016	Changement de titulaire

LARINA Nadezhda	Association Fluo Compagnie	6 rue des Résiniers 33800 BORDEAUX	2-1089524 3-1089525	07/12/2016	Transfert de 6 mois pour changement de titulaire
LEGRAND Anna	Association Parti Collectif	77 rue Reinette 2-1086431 07/12/ 33100 BORDEAUX		07/12/2016	Transfert de 6 mois pour changement de titulaire
MERZEAU Michaël	Association Mr Brown	12 rue Louis Liard 33000 BORDEAUX	2-1077118	07/12/2016	Cessation d'activité
MOUTARDE Bénédicte	Compagnie Tortilla	94 rue du Broustey 33440 AMBARES	DOS201138894 DOS201138894	07/12/2016	Changement de titulaire
RICARD Alain	Association MC2a	1 rue Jean Artus 33300 BORDEAUX	2-1073134 3-1073135	07/12/2016	Transfert de 6 mois suite décès du titulaire
ROLLAND Stéphanie	Association Semaine de l'Art	25 rue Edouard de Pontet 33250 PAUILLAC	3-1073142	07/12/2016	Changement de titulaire
VEAUX Michel	Compagnie Dies Irae	27 rue Saint François 33000 BORDEAUX	2-1014621	07/12/2016	Changement de titulaire

LANDES

CAPITREL Eve	Compagnie Tatjana Schuster	3 boulevard De Lattre de Tassigny 40000 MONT DE MARSAN	2-1093937 3-1093938	07/12/2016	Cessation d'activité
GUIBOUX Elisabeth	Compagnie Androphyne	18 avenue de Paris 40150 HOSSEGOR	2-1082141 3-1082142	07/12/2016	Changement de titulaire

LOT-ET-GARONNE

BREGEVIN Jean-	Association On cure	6 rue Ledru Rollin	2-1061341	07/12/2016	Cessation d'activité
Pierre	le fond de l'eau	47000 AGEN			

PYRENEES ATLANTIQUES

TALLEFOURTANE Théâtre Chat Bus Jérôme	131 avenue Alfred Nobel 64000 PAU	2-1040069	07/12/2016	Changement de titulaire
---------------------------------------	--------------------------------------	-----------	------------	-------------------------

CORREZE

CADET Nathalie	Association La	9 rue du Château	and the second s	07/12/2016	Changement de titulaire
	Gaillarde	19510 MEILHARDS	3-1071841		***

HAUTE-VIENNE

BOUCHARD Raphaël	Centre hospitalier Jacques Boutard	Place du Président Magnaud 87500 ST YRIEIX LA PERCHE	2-1071846	07/12/2016	Changement de titulaire
ERMAKOVA- KOUZNETSOV Véra	Théâtre DOM	1 rue de Montaigne 87000 LIMOGES	2-1094911	07/12/2016	Changement de titulaire
ROUGERON Brigitte	Association Enluminures	40 rue Charles Silvestre 87100 LIMOGES	2-1035259	07/12/2016	Changement de titulaire

ARTICLE 4 : Les licences d'entrepreneur de spectacle suivantes, sont refusées à :

Demandeur	Organisme	Adresse	Catégorie de licence	Date Arrêté refus	Motif
BONNETBLANC Philippe	Eclats d'Email Jazz Edition	1 rue Montaigne 87000 LIMOGES	Licence 2 ^{ème} catégorie Licence 3 ^{ème} catégorie	07/12/2016	Non respect des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique
BONO Gérard	Centre culturel et artistique Jean Lurçat	16 avenue des Lissiers 23200 AUBUSSON	Licence 1 ^{ère} catégorie	07/12/2016	Avis défavorable de la commission de sécurité
VISSERIAS Pierre	SAS L'Avant-Scène	16 avenue des Lissiers 23200 AUBUSSON	Licence 1 ^{ère} catégorie	07/12/2016	Avis défavorable de la commission de sécurité

ARTICLE 5 : La ou les licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que les dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

ARTICLE 6 : Le Préfet de région et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Limoges, le 07/12/2016.

agation ares culturelle. Pour le Préfet de région et par délégation le Directeur régional des affaires culturelles

Nouvelle-Aquitaine

RECTORAT

R75-2016-12-21-001

Arrêté portant modification de la composition de la commission de concertation - Académie de Poitiers (enseignement privé)



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Secrétariat général pour les affaires régionales

Mission déconcentration, modernisation et affaires juridiques

Arrêté du 2 1 DEC. 2016

portant modification de la composition de la commission de concertation de l'académie de Poitiers (enseignement privé)

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.442-10 et 442-11, R-442-63 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté en date du 10 février 2016 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation de l'académie de Poitiers (enseignement privé);

Vu les propositions de désignation des représentants au titre des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de la composition de ce conseil;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1er

L'arrêté du 10 février 2016 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation de l'académie de Poitiers (enseignement privé) est modifié ainsi qu'il suit :

Adresse postale : 4b, esplanade Charles-de-Gaulle – 33000 BORDEAUX Téléphone : 05 56 90 60 60

1º) Au titre des personnes désignées par l'État :

- quatre représentants des services administratifs :

Titulaires	Suppléants
M. Thierry CLAVERIE	M. Franck PICAUD
Directeur académique des services de l'éducation	Directeur académique des services de l'éducation
nationale - directeur des services départementaux de	nationale - directeur des services départementaux
l'éducation nationale de la Vienne	de l'éducation nationale des Deux-Sèvres
M. Philippe DIAZ	M. Ivan GUILBAULT
Secrétaire général de l'académie de Poitiers	Adjoint au secrétaire général d'académie –
Rectorat de Poitiers	directeur des moyens - Rectorat de Poitiers
Mme Dominique VIEUX	M. Laurent SCHEITHAUER
CSAIIO - Rectorat de Poitiers	Inspecteur d'information et d'orientation
	Conseiller technique du directeur académique des
	services de l'éducation nationale de la Vienne
M. Thierry MARCHIVE	M. Eric BARJOLLE
Doyen des inspecteurs pédagogiques régionaux -	Inspecteur pédagogique régional - Rectorat de
Rectorat de Poitiers	Poitiers

2º Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- trois conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
M. DESHAYES Maurice Claude	M. NEMBRINI Jean Louis
Mme MONCOND'HUY Léonore	Mme GERARD Anne
Mme ABELIN Véronique	Mme CASSAN Armelle

Le reste sans changement.

Article 2

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Rectrice de l'académie de Poitiers, chancelière des universités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 2 1 DEC. 2016

Le secrétaire général pour les affaires régionales,

Pour le Préfet, Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Michel STOUMBOFF

Adresse postale : 4b, esplanade Charles-de-Gaulle – 33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 56 90 60 60

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2016-12-21-002

Arrêté portant modification de la composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux (enseignement privé)



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Secrétariat général pour les affaires régionales Mission déconcentration, modernisation et affaires juridiques

Arrêté du 21 DEC. 2016

portant modification de la composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux (enseignement privé)

> Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.442-10 et 442-11, R-442-63 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté en date du 2 février 2015 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux modifié ;

Considérant la demande exprimée par le recteur de l'académie de Bordeaux le 7 novembre 2016 ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE

Article 1er

La composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux est modifiée ainsi qu'il suit :

III – Au titre des représentants des établissements d'enseignement privés :

a) 3 chefs d'établissement d'enseignement privé

Adresse postale : 4b, esplanade Charles-de-Gaulle – 33000 BORDEAUX Téléphone : 05 56 90 60 60

Titulaire	Suppléants
M. Franck ETHEVE	Mme Martine BERENGUER
Directeur École St Joseph	Directrice École Notre Dame
Saint-Jean de Luz	Bordeaux
SYNADEC	SYNADEC
Mme Catherine PADOVANI	M. Gérard COUCHARRIERE
Directrice Lycée Professionnel Saint Augustin	Directeur de l'ensemble scolaire Le Mirail
Bordeaux	Bordeaux
SNCEEL	SNCEEL
M. Bertrand PERROY	M. Olivier LIMONDIN
Directeur LP Saint-Michel	Directeur du LP/LT Saint Joseph
Blanquefort	Hasparren
UNETP	UNETP

Le reste sans changement.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le recteur de l'académie de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 2 1 DEC. 2016

Le secrétaire général pour les affaires régionales,

Pour le Préfet, Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Michel STOUMBOFF

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2016-09-21-016

arrêté portant modification de la composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux (enseignement privé)



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES Mission déconcentration, modernisation et affaires juridiques

Arrêté du 21 SEP. 2016

portant modification de la composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES, PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu les articles L442-11 et R442-63 et 64 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 février 2015 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux ;

Considérant la demande exprimée par le recteur de l'académie de Bordeaux le 2 septembre 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes :

ARRÊTE

Article 1er

La composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux est modifiée ainsi qu'il suit :

I - Au titre des personnes désignées par l'État :

c) 4 représentants des services académiques

Titulaire	des services deddenniques
M. Laurent GÉR	IN -
secrétaire généra	l de l'académie de Bordeaux

II – Au titre des personnes désignées par les collectivités territoriales :

a) 3 conseillers régionaux

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Louis NEMBRINI	Mme Yasmina BOULTAM
Mme Laure NAYACH	Mme Gisèle LAMARQUE
NN	NN

Le reste sans changement.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et le recteur de l'académie de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 21 SEP. 2016

Le préfet de région,

Pour le Préfet, Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Michel STOUMBOFF

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2016-12-21-003

Arrêté portant modification de la composition du conseil économique social et environnemental de la région Nouvelle-Aquitaine



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Secrétariat général pour les affaires régionales

Mission déconcentration, modernisation et affaires juridiques

Arrêté du 21 DEC. 2016

portant modification de la composition du conseil économique social et environnemental de la région Nouvelle-Aquitaine

> le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L4134-1 à L4134-7-2 et R4134-1 à R4134-7;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions modifiée ;

Vu la loi nº 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu l'article 71 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et notamment son article 4;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition, à leur siège et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Aquitaine en date du 5 octobre 2015 relatif à la composition nominative du conseil économique, social et environnemental de la région Aquitaine ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Poitou-Charentes en date du 22 décembre 2015 relatif à la composition nominative du conseil économique, social et environnemental de la région Poitou-Charentes ;

Adresse postale : 4b, esplanade Charles-de-Gaulle – 33000 BORDEAUX Téléphone : 05 56 90 60 60

Vu l'arrêté du préfet de la région Limousin en date du 23 décembre 2015 relatif à la composition nominative du conseil économique, social et environnemental de la région Limousin;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2016 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique, social et environnemental de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2016 relatif à la composition du conseil économique social et environnemental de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la désignation effectuée par l'organisme titulaire du siège ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine :

ARRÊTE

Article 1er

L'arrêté du 28 janvier 2016 relatif à la composition du conseil économique social et environnemental de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit :

Collège 1 : activités non-salariés

Sur proposition de la chambre de commerce et d'industrie Poitou-Charentes :

- Madame Christelle ABATUT est désignée pour siéger au CESER Nouvelle-Aquitaine, siège dont la désignation était suspendue.

Article 2

Le reste sans changement.

Article 3

Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine, et notifié au Président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine, au Président du conseil économique, social et environnemental de la région Nouvelle-Aquitaine et aux Préfets des départements de la Charente, de Charente-Maritime, de Corrèze, de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

Bordeaux, le 2 1 DEC. 2016

Le Préfet de région,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Michel STOUMBOFF

Adresse postale : 4b, esplanade Charles-de-Gaulle – 33000 BORDEAUX Téléphone : 05 56 90 60 60